

Emplois sécurisés ou précarisés ?



La Bêtise

Elle devrait disparaître, la Bêtise ! Tant l'inquiétude du monde est abyssale.

Hélas ! Elle n'est pas que la mère des gens sans inquiétude, la Bêtise. Elle est aussi celle des forts et des saintes habitudes. En plus d'être la princesse des gens sans remords, comme le chantait Brel.

Et elle sait faire, la Bêtise, « pour fleurir notre vie de basses révérences, de mesquines envies, de nobles intolérances ».

Surtout, de nobles intolérances. Les rigides imbéciles affutent leurs lazzis démagos pour moquer le « pédé »,

l'étranger, le bouseux, le prolo, le « pas comme il faut ». Ils s'habillent de respectabilité, défilent en famille, lancent des regards obliques aux amoureux.

Ah ! Dame Bêtise ! « Comment fais-tu pour avoir tant d'amants et tant de fiancés, tant de représentants et tant de prisonniers ? »

On en frémit, et, avec le grand Jacques, la peur nous gagne de croiser ton regard au fond de notre miroir.

Marianne

Sommaire

- 2 - Portrait Michel Mignot
- 3 - Édito
- 4 et 5 - Cuba rebelle
- 6 et 7 - Le couloir de la mort
- 8 - Menace sur notre biotope
- 9 - Agriculture bio
- 10 - Accord sur l'emploi
- 11 - Sécurisation de l'emploi
- 12 - Formation professionnelle
- 13 - Décentralisation

- 14 - Retraités nouveaux pigeons
- 15 - La laïcité
- 16 - Le maréchal Bourmont
- 17 - La statue de fer
- 18 - Les conseils de Contact
- 19 - Les mots croisés,
- 20 - Un célèbre angevin méconnu, Devinettes scientifiques

Portrait

Michel Mignot :

Un militant encore présent

Toujours au conseil d'administration de la F.O.L., Michel Mignot, ce baugois d'origine, a un lourd passé de militant. Très lourd dit même son épouse. Pour en retracer l'itinéraire, il faudrait plusieurs pages du journal. Ce parcours découle de sa personnalité. C'est un homme de convictions, consciencieux, curieux et dévoué. Ses engagements ne pouvaient que durer. Il resta un militant syndicaliste de base tout en accédant à des responsabilités importantes dans le secteur associatif. Sa fibre civique le conduisit naturellement à accepter des fonctions électives. Pour en savoir plus sur cet ancien professeur de Sciences et Vie de la Terre, nous l'avons interrogé.

Anjou laïque : Comment, Michel, es-tu devenu un militant laïque ?

Michel Mignot : Je suis tombé dedans très tôt dans la marmite. Mon père, forgeron à Mouliherne, outre son poste d'adjoint au maire était un membre actif des associations communales existantes. L'amicale laïque était une d'entre elles. En 1946, mon instituteur, Raymond Maucour, m'y fait adhérer. C'est donc à 10 ans que j'ai eu ma première carte de la Ligue de l'enseignement. Elle m'a permis de faire du théâtre. Une partie des recettes des représentations étant consacrée à l'organisation d'un voyage, elle me fut un passeport pour la mer que je n'avais jamais vue.

L'ambiance laïque a toujours ensuite accompagnée ma scolarité d'enfant du peuple. Elle imprégnait le Cours complémentaire de Baugé et l'Ecole normale d'Angers. Vers les années 1970, ce compagnonnage de jeunesse se concrétise par mon entrée à l'amicale laïque de Saint-Barthélémy. Mon ami André Riéra la préside. Rapidement, je deviens vice-président responsable de la gestion de l'école de musique. Un vrai travail, sans salaire. L'amicale aura pris beaucoup de mon temps et en prend encore. Après l'avoir présidée, je la copréside.

Cet engagement laïque sur le terrain, je le prolonge au conseil d'administration de la F.O. L et au comité de vigilance laïcité pour me frotter un peu plus au débat idéologique. Dans cette dernière instance je représente la Jeunesse et au Plein Air (J. P. A.). La J.P.A., comme chacun sait (ou ne sait pas), regroupe un grand nombre d'organisations laïques syndicales et associatives. Je l'ai animée pendant plus de dix ans. Sa mission principale est d'aider les enfants de milieux défavorisés à partir en vacances.

A. L. : Ta carrière d'enseignant s'est

pratiquement déroulée au lycée David d'Angers ?

M. M. : Quasiment. A ma sortie de l'Ecole normale je suis nommé instituteur à Fougeré. Dès ma première, je suis accepté pour un stage de deux années de formation universitaire pour devenir professeur de collège. Profitant alors de la création des IPES (Institut de préparation aux enseignements du second degré), je prépare le CAPES (certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire). Reçu, je fais mon année



de stage dans l'académie de Marseille. Puis, titularisé je suis nommé au lycée David d'Angers en 1961. Je me syndique au SNES (syndicat national de l'enseignement secondaire). Je le suis toujours et je suis adhérent de la FGR-FP (Fédération Départementale des Retraités de la Fonction Publique). A la demande de son secrétaire départemental (J. P. Thuleau), je siège au comité départemental de la CODERPA (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées). C'est une instance consultative auprès du Conseil général.

A. L. : Est-ce que tu t'engages dès ton retour à Angers ?

M. M. : Non, pendant dix ans je me préoccupe que de mon métier. C'est, comme je l'ai déjà dit, à partir des années 70 que je m'engage. Hors l'amicale, je rentre au comité de section départemental de la MGEN. Je deviens rapidement membre du bureau, puis vice-président, vice-président délégué et président. Mes responsabilités à la MGEN m'ont amené à entrer au conseil d'administration de la mutualité d'Anjou et d'accéder à la vice-présidence de la mutualité de la fonction publique. De 1975 à 2000 la mutualité m'a beaucoup occupé.

A. L. : Tout ça bénévolement ?

M. M. : Oui.

A. L. : Tout cet engagement associatif donne une carrure de personnalité civile dont sont friands les leaders politiques au moment des élections. Penses-tu que c'est ainsi que tu fus sollicité pour être présent sur une liste municipale ?

M. M. : Peut-être. Quoiqu'il en soit, je ne regrette pas l'expérience. Conseiller délégué et adjoint à l'environnement, j'ai découvert une autre façon d'être utile. Toutefois, il y eut des moments difficiles. Mon esprit indépendant en est peut-être la cause. J'ai eu du mal à me plier à la discipline de groupe. Le consensus m'est a priori suspect sauf pour l'adhésion aux grandes valeurs : liberté d'expression, d'opinion, d'écoute. . .

A. L. : Quelle est l'action qui t'a le plus donné de satisfaction ?

M. M. : . . Ma grande satisfaction c'est d'avoir été avec quelques collègues du bureau des pionniers de la légalisation progressive de la gestion administrative et financière, des écoles de musique associatives (90% des écoles à cette époque). Nous avons fait ce travail en collaboration avec le secrétaire général d'un syndicat national d'employeurs (appelé SNOGAEC à l'époque) et diffuser nationalement nos informations. En Maine et Loire il nous a fallu marteler nos infos pendant au moins 5 ans pour que toutes les écoles mettent en œuvre nos préconisations. Et dernièrement d'avoir participer à la réussite du congrès 2012 de l'association des professeurs de biologie-Géologie.

A. L. : Pour toi la laïcité est-elle encore une valeur d'avenir ?

M. M. : Elle le devrait d'autant plus que la montée des intégrismes se fait de plus en plus menaçante et contre laquelle elle est le seul recours. malheureusement je suis loin d'être persuadé qu'elle reste prioritaire pour les générations qui nous suivent. Je suis même très inquiet avec les prises de position sur ce sujet de nos nouveaux dirigeants politiques qui ne répondent pas du tout aux espoirs que l'on avait mis dans le changement de gouvernance. L'école laïque risque à terme de ne plus être la seule école de la République. Cette déviance est vraiment grave. Pour autant il faut encore y croire un peu et continuer le combat afin de conserver tout son sens à cette valeur républicaine qui a jalonné toute notre vie de vieux militants laïques.

Propos recueillis par Jack Proult

HUMEURS ET RUMEURS

Mauvais effet

Pas content Matthieu Fuchs, le PDG du « Courrier de l'Ouest ». Mais alors pas content du tout. Grosse colère qui a pour origine le déclenchement d'une procédure d'alerte par un délégué du personnel du Syndicat National des Journalistes. Au CO en effet, les conditions de travail et humaines des journalistes passent au second troisième ou quatrième plan, bien après la rentabilité et surtout la promotion de la hiérarchie. Le déménagement de la rédaction locale d'Angers du Ralliement vers la maison mère boulevard Albert-Blanchain n'est qu'un des exemples du mépris de la direction générale du quotidien envers ceux qui ont la charge de collecter et de retransmettre l'information. L'absence des rédacteurs locaux au cœur de la ville la plus importante de la zone de diffusion du quotidien est pour le moins paradoxale. Qu'importe, ces économies de bouts de chandelles permettent d'octroyer des salaires toujours plus mirobolants aux dirigeants de la presse quotidienne régionale et à leurs sbires que les drastiques plans de rigueur ne concernent jamais.

Pas content du tout donc, Matthieu Fuchs qui n'est autre que le gendre de François-Régis Hutin le PDG très vieillissant du quotidien « Ouest -France », actionnaire majoritaire du « Courrier de l'Ouest » dont l'annonce d'un vraisemblable et proche retrait fait frétiller une myriade de roitelets. Des courtisans qui comme les spermatozoïdes à l'approche de l'ovule jouent des coudes afin de s'approprier la meilleure place pour déguster la plus grande part du gâteau de la succession. Alors, un droit d'alerte qui entraîne une enquête sur le mal-être d'une grande partie de l'effectif de l'entreprise, ça fait mauvais effet dans les starting-blocs de la ligne de départ !

Estimant tout d'abord que ce recours au droit d'alerte était injustifié, le PDG du « Courrier de l'Ouest » a fini par admettre que quelques-uns de ses rédacteurs qui, devant la menace de suppression de certaines rédactions locales du journal ne savent pas de quoi seront faits leurs lendemains professionnels, puissent être perturbés. Il était temps...

Un habillage républicain trompeur

gnement public. La loi Carle qui oblige les communes à verser des frais de scolarité pour des élèves inscrits dans des écoles privées extérieures est toujours en vigueur. Puis, pour inciter l'enseignement privé à ne pas contrarier sa réforme sur l'aménagement des rythmes

le gouvernement à prendre cette décision. Mais l'intégration de la France à une Europe libérale et fédérale n'influe-t-elle pas sur l'orientation gouvernementale en matière scolaire ? Quelles que soient leurs appartenances politiques, les tenants d'une Europe fédérale fondée sur les régions veulent promouvoir l'école du local. L'aménagement des rythmes scolaires dévolu aux collectivités locales et la carte de l'enseignement professionnel confiée aux régions vont dans ce sens.

Dans ce contexte, l'école privée drapée des oripeaux de la République accentuera ses pressions pour être localement traitée à parité avec l'enseignement public. Elle demandera qu'une place lui soit faite dans les projets éducatifs territoriaux. Ainsi se constituera ce que souhaitent les dirigeants de l'enseignement privé : des services d'éducation régionaux et locaux dualistes.

Sur le registre économique, les systèmes éducatifs locaux financés en partie par les collectivités devront s'adapter aux besoins du territoire. Le patronat européen disposera alors de régions formatrices de main d'œuvre et d'encadrement pour ses usines itinérantes. L'enseignement privé offrira ses services aux édiles locaux et répondra aux demandes. En même temps, la concurrence scolaire étant la règle, il incitera l'enseignement public à « s'assouplir ». Par le management de ses agents recrutés après un parrainage, il fera même office de modèle.

La promotion de l'enseignement privé est bien conforme à une Europe fédérale de la libre concurrence..

Un reniement.

L'analyse supposée ci-dessus est-elle exagérée et partisane ? Les exigences républicaines à l'endroit de l'ensei-

gnement privé n'ouvrent-elles pas, au contraire, une perspective d'unification laïque du système éducatif ? Ne nous berçons pas d'illusions. L'enseignement privé ne renoncera jamais à son caractère propre. Le pouvoir le sait et la laïcisation factice de l'enseignement confessionnel relève bien d'un choix politique. La peur d'un conflit avec l'enseignement privé et ses partisans ne peut pas à elle seule expliquer une telle valorisation républicaine.

Les sondages en faveur de l'enseignement privé ne doivent pas impressionner et paralyser la Gauche. Orientés, ils portent implicitement sur la notion de la liberté de l'enseignement comme un recours (une alternative) éventuel à l'enseignement public et non sur le principe de son financement public¹.

Quel que soit son mobile réel, la volonté d'intégrer à part entière l'enseignement privé dans le système éducatif public est un reniement idéologique. C'est l'abjuration du serment de Vincennes².

Alors, « 2012 : un 1983 à l'envers » comme le souhaitait Emmanuel Todd ? Certainement pas dans le domaine de la laïcité scolaire. Le gouvernement de François Mitterrand avait abdicqué devant l'enseignement privé, le gouvernement de François Hollande le consacre comme un élément du service public.

Jack Proult

¹Il est même possible que ceux qui recherchent l'école de "l'entre soi" soient d'accord pour payer plus.

²Après la loi Debré de 1959, des délégués de tous les départements avaient fait le serment de ne jamais accepter le financement public des écoles privées.

Ledito



scolaires, Vincent Peillon lui a proposé un financement public des activités périscolaires.

L'enseignement privé supérieur est lui aussi l'objet de la générosité gouvernementale. Regroupé dans des communautés universitaires avec l'enseignement public, il pourra bénéficier des mêmes crédits d'État. Le guichet de l'argent public continue d'être largement ouvert à l'école privée. Mais il y a pire. Plusieurs décisions ministérielles visent à institutionnaliser un service d'éducation à deux branches (l'une laïque et publique, l'autre privée et confessionnelle). L'habillage laïque et républicain des établissements privés en est une.

Ces derniers devront inscrire sur leurs frontons la devise républicaine et ériger le drapeau tricolore. Ils auront un double label, l'un républicain, l'autre religieux.

La marque d'une Europe libérale et fédérale.

Aucun traité européen ne contraignait

Il y a un an nous nous félicitions de l'éviction de Nicolas Sarkozy. En même temps nous affirmions que nous maintiendrions nos revendications laïques tant qu'elles ne seraient pas satisfaites. Elles ne le sont pas. Les avantages alloués par la droite à l'enseignement privé confessionnel demeurent. Il bénéficiera de postes supplémentaires alors que les suppressions passées ne touchaient pratiquement que l'ensei-

#HUMEURS Et RUMEURS

NDL

Le 9 avril, la « commission du dialogue », formée par Jean-Marc Ayrault dans le but de calmer les esprits sur le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, rendait son rapport. Sa conclusion ? Cet aéroport reste utile « en raison de la saturation inévitable de la plateforme de

Nantes-Atlantique », même si ses modalités de réalisation doivent être revues.

Une sorte de « oui mais » qui permet à toutes les parties d'être satisfaites, aux contestataires de continuer à occuper la zone à défendre sans craindre la police, et au gouvernement de gagner du temps pour ne pas perturber les élections municipales. Toutefois un collectif regroupant 500 élus locaux ne fut pas dupe. Il avait suspendu sa participation aux travaux menés avec la préfecture des Pays de la Loire. Ses membres avaient le sentiment d'être manipulés.

JP

Notre Dame des Landes, bis, ter, . . .

L'emplacement du futur aéroport est devenu une zone de non-droit. Dans Ouest-France du 8-9 juin 2013 les riverains se plaignent de provocations, de vols, de racket, d'entrave à la circulation et de pneus crevés. Jusqu'au maire de Notre-Dame-des-Landes, pourtant opposant à l'aéroport, qui constate l'existence inadmissible de cette zone de non droit.

Clairement il ne s'agit plus pour les représentants des mouvements anarcho-autonomes, présents sur le site, de s'opposer aux décisions prises par les représentants

élus du peuple dans le cadre de la démocratie représentative. Comme ils l'expliquent, ils contestent la société telle qu'elle est organisée. C'est leur droit dans notre République qui garantit à tous la liberté de conscience. Par contre la République ne peut pas accepter indéfiniment qu'ils emploient pour soutenir leur cause des moyens violents qui devraient les amener devant un tribunal pour délit de droit commun.

Y.M.M



Rebelde

LA PLUS GRANDE ET LA PLUS BELLE DES CARAÏBES EST UNE ÉNIGME. LA RÉVOLUTION DE 1959 Y A APPORTÉ LA GRATUITÉ DE LA SANTÉ ET L' ALPHABÉTISATION D'UN PEUPLE FIER DE SON HISTOIRE. SUR CUBA ON ENTEND TOUT ET N'IMPORTE QUOI. LA PROPAGANDE YANKEE CONTRE LE RÉGIME SOCIALISTE EST VIRULENTE ET L'INADMISSIBLE ET ILLÉGAL EMBARGO ÉTASUNIEN NE REND PAS LA VIE TOUTE ROSE SUR L'ÎLE.

Aéroport José Martí fin mars. Il fait frais. La file d'attente aux contrôles est longue et les agents de guichet jouent les importants. Grisant d'avoir une telle foule à sa merci. « Hôtez vos lunettes et fixez bien la caméra ». Jolie fille très brune la préposée esquisse un vague sourire en réponse à une plaisanterie vaseuse il est vrai. Et nonchalamment elle ouvre la porte vers la délivrance. Vers le taxi qui vous transporte à la Havane, à trois quarts d'heure de là.

Vagues intrépides

Les avenues à quatre voies défilent dans la nuit. Première surprise : les feux tricolores qui égrainent les secondes avant de basculer sur une autorisation ou un refus de passage. Pas bête et sécurisant. La circulation est plus que fluide. Passage devant la place immense de la Révolution où s'illuminent les portraits du Che et de Camillo Cienfuegos.

« Non, on ne peut pas s'arrêter même le temps d'une photo. La police est très chatouilleuse, surtout la nuit. Ici, il y a plusieurs ministères, dont celui de la défense. Ils se méfient des coups de force étrangers, vous comprenez » explique le chauffeur.

L'étranger, c'est bien sur en face. À moins de 200 kilomètres, les États-Unis, la Floride, Miami et les contre-révolutionnaires qui fomentent les mauvais coups.

Le soleil se lève sur le Malecon. La mer est bleue et calme même si une ou deux vagues plus intrépides sautent le parapet construit par les américains et arrosent le large trottoir. Des couples se promènent nonchalants, main dans la main. La jupe noire, extra courte des filles laisse parfois la place au short moulant. Elles sont belles et souriantes. Ne refusent quasiment jamais la photo. Posent même au point de rendre le cliché souvenir un peu figé.

On entre dans les quartiers populaires. Les rues grouillent d'un trafic intense. Les vieilles et souvent rutilantes bagnoles américaines crachent des volutes de fumée noire et âcre. Coups de klaxon stridents. On nous hèle à l'entrée d'un bar sordide où on nous fait payer la bière cinq fois son prix normal. C'est le début des petites arnaques sympathiques et systématiques. Après tout, auprès d'eux, nous sommes riches. Une pièce de monnaie à l'effigie du Che, pourquoi pas ? Le lendemain nous paierons la même trois fois moins



cher. C'est Cuba où le tourisme est la principale source de devises et de survie depuis l'effondrement de l'URSS qui soutenait tant bien que mal l'économie locale.

Les cigares font un tabac

Plus loin le Capitole draine les flots d'étrangers qui louent calèches et vélotaxis pour une balade d'une heure dans la vieille Havane et les quartiers chics de la ville. Musée de la Révolution et bar Hemingway rythment le parcours. Devant la cathédrale les bazars vendent tee-shirts frappés du portrait d'Ernesto Guevara, casquettes de révolutionnaire, plaques minéralogiques cubaines et la « Gramma » du jour, entre autres souvenirs de plus ou moins bon goût. Devant la cathédrale les femmes en costume folkloriques posent pour un CUC (Pesos convertible réservé aux touristes valant un peu moins d'un euro), un énorme cigare à la bouche, mais toujours éteint...

Devant un restaurant, un jeune rabatteur nous harponne : « Vous êtes français ? Ah, la France ! Victor-Hugo, Baudelaire, de Gaulle ! Venez, je vais vous montrer comment vivent les cubains ». S'ensuit une longue promenade dans les petites rues de la capitale. On entre dans les taudis sombres. Un lit défoncé, une table, des chaises bancales, un



évier ébréché constituent l'essentiel d'un mobilier réduit à sa plus simple expression. Dans les cours, des grappes multicolores de linge s'accrochent aux fils qui sillonnent dans tous les sens les morceaux de ciel qui ont réussi à passer le récif des toits entremêlés. Au bas d'un balcon, un camion citerne alimente une cuve en ciment : le ravitaillement en eau pour 70 familles et pour un mois. Sur les rayons de la petite pharmacie dans laquelle nous entrons, quelques boîtes ne satisferont jamais la poignée de clients qui attend sans jamais maugréer. Car l'ignoble et illégal embargo étasunien concerne aussi les



médicaments tout comme les produits destinés à la santé des jeunes enfants.

Totalement libres

De Cuba on dit tout et plus particulièrement n'importe quoi. Et le guide du routard ne s'exempte pas lui-même de ces clichés stupides véhiculés depuis les sources les plus réactionnaires. On se gausse bien entendu de la Révolution et de ses héros, respectés en majorité, à tort et à raison par le peuple cubain.

« Les cubains ne peuvent pas parler librement aux touristes », nous avait-on péremptoirement affirmé. Les cubains nous on parlé. Souvent. Longtemps. Sans que jamais personne n'intervienne pour interrompre notre conversation. Jamais nous n'avons senti que ni eux, ni nous, n'étions épiés ou menacés. Il nous avait été déconseillé d'évoquer le domaine de la politique et notamment de la politique cubaine. Ce sont les cubains qui l'ont abordé spontanément avec nous.

Alors bien-sûr, il y a ce manque d'un peu de tout et notamment des produits de base et de vie quotidienne. Savon, dentifrice ou lessive font cruellement défaut. Dans la rue on vous sollicite pour en obtenir, gentiment, sans agressivité et sans jamais insister. Un jeune enfourche un sooter électrique dernier cri. Dans les rues de Cienfuegos, deux adolescents nous abordent. Leur vélo bicross flambant neuf, ils le doivent à un cousin venu du Canada. Mais quelques gommés et stylobille leur font tant plaisir.

Tout près de l'historique baie des Cochons, là où les mercenaires étasuniens ont été rejetés à la mer, le sable blanc de la plage de Caya Larga est chauffée par un soleil timide. Les cocotiers balancent leur lourd feuillage au vent. L'eau est claire. Un grand gars arrive et nous aborde. Toujours de la même manière. « Oui, nous sommes français ». « Vous logez dans une casa particular, c'est bien, vous êtes plus près de la population » Prétexte pour nous proposer les éternels cigares. « Désolés, nous ne fumons pas ». Comment lui dire que tous les guides recommandent de ne jamais acheter de « puros » dans la rue sous peine de récupérer de la marchandise frelatée. « Je vais en chercher une ou deux boîtes, juste pour le plaisir des yeux » ? Non, pas la peine. Alors, traçant sur la sable avec le bout d'une baguette quelques figures mystérieuses, il propose les bijoux qu'il fabrique lui-même. « Vous savez, à Cuba nous

manquons de beaucoup de choses ». Comprenant qu'il ne nous vendrait rien il repart la tête basse. Nous maudissant peut-être à l'intérieur de lui-même. Mais pourtant courtois et résigné : « Chao, bonnes vacances à Cuba ».

Valadero et l'impérialisme

L'énigme cubaine, c'est aussi Valadero, une presque île située au nord du pays, ses plages de sable blanc immenses et ses dizaines d'hôtels. Ici, ce sont les canadiens qui viennent en masse se « décongeler » pendant une semaine. La mer est bleue et verte, chaque établissement possède plusieurs restaurants, et des piscines de toutes sortes et de toutes formes. Inutile de préciser que les prix à la journée sont très élevés. Qu'à part les employés payés chichement et sur le salaire duquel on retient la moindre boisson renversée et le prix du plus petit verre brisé, les visiteurs du nord ne rencontrent guère le peuple cubain. Des policiers natio-



naux sont même employés à protéger les plages fréquentées par les nantis des éventuelles incurtions des yeux. Obligation de rentrée de devises oblige, l'impérialisme tant honnis par la Révolution, a de nouveau droit de cité dans l'île cubaine.

Des portraits

Dans leurs modestes maisons urbaines et rurales que pensent les cubains de ceux qui les dirigent depuis des dizaines d'années ? D'une Révolution qui a incontestablement brisé certains espoirs ? Difficile de tirer des conclusions définitives à l'issue d'un séjour de trois semaines. À travers les barreaux des demeures de style colonial espagnol, quelques portraits trônent en général dans les pièces : invariablement celui d'Ernesto Che Guevara, très souvent celui de Fidel Castro ou de Camillo Cienfuegos et presque toujours celui... du Pape. Une nouvelle énigme cubaine !

Ce à quoi aspirent les cubains, c'est incontestablement de vivre un peu mieux. Juste un peu mieux sans avoir à faire la queue pour apprendre que le produit de première nécessité désiré n'est plus disponible. Sans que la vie soit conditionnée aux cartes de rationnement de plus en plus squelettiques et toujours moins abondantes. Car si la danse et la musique constituent l'exutoire pour oublier les turpitudes quotidiennes, cette joie communicative des cubains n'efface pas les difficiles réalités du pays.

« Cuba est le seul pays au monde où les illétrés sont plus nombreux chez les touristes que dans la population », écrit le dessinateur Georges Wolinski. Stupéfiant en effet de constater la richesse intellectuelle et culturelle du moindre interlocuteur rencontré au hasard des rues.

Alors, à Cuba, et devant la menace continue des États-Unis, le socialisme a-t-il encore un avenir ? Beaucoup l'espèrent. Avec la fierté de perpétuer le magistral bras d'honneur brandi depuis plus de cinquante ans en direction de Miami.

Jean-Claude Michineau



REJETÉS PAR LEURS FAMILLES, ÉVITÉS PAR LES AVOCATS, DISCRIMINÉS PAR LES ONG, LES CONDAMNÉS À MORT DE LA PRISON DE DOUALA VIVENT DANS LA PEUR D'ÊTRE UN JOUR EXTRAITS DE LEURS CELLULES POUR ÊTRE FUSILLÉS. EN ATTENDANT LE MOMENT FATIDIQUE, TOUS S'EN REMETTENT À DIEU.

la place publique. Le regard hagard et perdu de la plupart d'entre eux exprime leur angoisse. « *Je suis un innocent qu'on a condamné à mort pour rien et peut-être qu'un jour, on viendra me sortir d'ici pour aller me tuer* », plaide, dans un français difficile, Kaowala Mbarandi Jacques, âgé d'environ trente ans et incarcéré depuis octobre 2008. Il soutient n'avoir été que le témoin d'un meurtre dans une cafeteria où il travaillait. Il a été arrêté comme complice des assassins qui avaient tous pris la fuite. Pauvre, il n'a pas pu prendre un avocat pour sa défense, se contentant de celui qui lui avait été désigné d'office. Il est alors condamné à mort pour assassinat, et ne fera jamais appel de la décision. « *Je ne suis pas beaucoup allé à l'école. Je ne connais rien et n'ai pas la famille à Douala. C'est en prison que j'ai appris que je pouvais faire appel, mais il était trop tard* », raconte-t-il anxieux.

Incarcéré depuis juillet 2009, Thomas Kandi sera étonné d'être transféré à la cellule « spéciale 01 » en octobre 2010. Absent du tribunal qui l'a condamné, il n'a pas pu faire appel de la décision à temps. « *J'étais dans la souffrance et n'ai personne pour m'aider. Par ailleurs, c'est quand on m'a transféré de ma première cellule pour le quartier des condamnés à mort que j'ai su que j'avais été condamné à cette peine* », affirme-t-il. Condamné dans la

même affaire d'assassinat, Aboubar Aoudou, alias Hassan, pense avoir fait appel, mais sans trop d'assurance. « *Un de mes frères avait promis de le faire pour moi, mais je ne sais pas s'il l'a fait. Je veux bien le croire et garde l'espoir que je serai jugé de nouveau* », confie-t-il. Il s'en remet à la loi qui précise que tout condamné peut voir sa peine réappréciée par un tribunal supérieur à celui qui l'a condamné en premier ou deuxième ressort, à condition d'interjeter appel dans les dix jours qui suivent le verdict.

L'appel peu efficace

Ce qui est difficile pour la grande majorité des condamnés à mort de la prison de Douala. Pauvres et abandonnés par leurs familles, ils ont été jugés avec la seule assistance d'un avocat commis d'office par le ministère de la Justice. « *Les avocats fuyaient mon cas, alors que mon plaignant avait six avocats à lui tout seul. C'est donc sans réelle arme de défense que j'ai été envoyé au couloir de la mort* », relate Semengue Roger aujourd'hui âgé de 36 ans et en prison depuis dix ans pour assassinat et vol aggravé. Même s'il reconnaît les faits qui lui sont reprochés, il les met sur le compte de la jeunesse et de la précipitation. « *Issu de famille pauvre, un Monsieur pour qui je travaillais a retenu indûment mes deux mois de salaires. Sous le coup de la colère, et je le regrette aujourd'hui, je l'ai agressé et tué* », précise Roger, aujourd'hui chef du quartier des condamnés à mort. Il fera tout de suite appel de sa condamnation, mais il n'a jamais été rappelé pour être rejugé. « *Du coup, on est en droit de penser qu'un jour, on sera extrait nuitamment pour être exécuté*

comme ce fut le cas pour d'autres condamnés à mort récemment en Gambie », regrette-t-il.

Le même sentiment est partagé par Mem Hans, 45 ans et doyen d'âge de ce quartier où il séjourne depuis 2004. A la suite d'une bagarre à Sakbayeme, son village, il est condamné à mort pour l'assassinat de l'un de ses oncles maternels. Il conteste alors la décision, en arguant qu'une autopsie n'ayant pas été réalisée, il est difficile de prouver que cet oncle est mort des suites des coups reçus. Mais la cour d'appel confirme la sentence, trois mois plus tard. Mem Hans se pourvoit alors en cassation. Sept ans plus tard, il n'a ni reçu un document attestant que sa requête ait été enregistrée, ni été appelé à comparaître de nouveau. Son propre avocat l'a roulé dans la farine. « *J'ai lavé les mains et donné ma vie à Dieu. Ici, il n'y a pas de distraction en dehors de la télé, ni une quelconque activité de réinsertion. Du coup, nous avons compris qu'à n'importe quel moment, on va nous tuer et cela me rend parfois nerveux et violent* » explique-t-il.

Supprimer la peine de mort ?

Même s'il réside encore dans la cellule « spéciale 01 », Mapac Josué, 41 ans, mais en paraissant plus de 60, pense pouvoir, un jour, retrouver la liberté. Condamné à mort en 2001 pour assassinat à Yabassi, il a fait appel. Depuis, il a appris que sa condamnation à la peine capitale a été commuée en un emprisonnement de 25 ans. « *J'ai seulement peur de la maladie, parce qu'ici, en prison, si tu tombes malade, non seulement il est difficile que tu en sois extrait pour les soins, mais pire, tu dois être pris en charge par ta famille.*

le dimanche, jour de visite à la prison de New-Bell à Douala, la cellule « spéciale 01 » connaît de nombreux va-et-vient de détenus qui entrent, sortent, jouent au ludo, aux échecs ou regardent la télévision. Ces prisonniers, venus d'autres quartiers de la prison, apprécient le calme de cet îlot, suffisamment aéré et équipé d'un téléviseur, mais certainement pas la situation pénale de ses occupants. Ils sont treize condamnés qui attendent le moment fatidique d'être fusillés sur



Nous craignons Dieu et respectons ses commandements et le louons tous les jours », fait remarquer Semengue Roger. Il a été baptisé en prison et est désormais le coordonnateur de la communauté Saint Egidio de ce quartier. Pour se prendre en charge, il fabrique des chapelets qu'il vend à bon prix à tous les détenus. Mem Hans, lui, est le président du mouvement Saint-Maximilien-Marie Corbeau, prêtre jésuite devenu saint patron des condamnés à mort pour avoir donné sa vie en échange de celle d'un condamné à mort, affirment les catholiques.

Comme eux, tous les condamnés à mort prient à longueur de journée et assistent à tous les offices religieux. L'Église leur rend bien et leur apporte à chaque fois assistance, contribuant ainsi à les éloigner spirituellement de l'abîme de la mort.

Charles Nforgan (Jade)

Pour moi qui n'ai que ma pauvre mère je vais seulement mourir », confie-t-il, déséquilibré.

Le cas de Josué est rare. De nombreux autres condamnés demeurent dans l'incertitude totale, parfois depuis plus de vingt ans. Une situation intenable qui pose la question de la suppression de la peine de mort. D'autant plus qu'au Cameroun les dernières execu-

lique en vue de l'exercice de son droit de grâce. Tant qu'il n'a pas été statué par le Président de la République sur la grâce du condamné, aucune condamnation à mort ne peut recevoir exécution ».

Pour les défenseurs des droits humains, le fait de garder pendant longtemps en détention des condamnés à mort est une torture supplémentaire. « Selon la loi, la prescription d'un crime est de 20 ans. C'est-à-dire qu'au-delà de 20 ans, une peine qui n'est pas exécutée est prescrite. Les condamnés à mort, qui ont déjà passé plus de 20 ans en prison, ne devraient donc plus être exécutés et, dans ce cas, que devient leur statut juridique : condamné à vie ou à perpétuité ? Le Cameroun doit abolir la peine de mort et nous œuvrons pour cela », insiste Me Nestor Toko, avocat et président de l'association Droits et Paix.

Dieu pour seul refuge

Incertains sur leur sort, abandonnés par leurs familles, la plupart des condamnés à mort s'en remettent à Dieu. « Après votre incarcération, vous recevez quelques visites. Une fois condamnés à mort, cela devient difficile, vous ne voyez plus personne », explique Semengue Roger. En dix ans de détention, il n'a reçu que trois visites de sa mère qui vit à Ebolowa. Aucuns de ses frères, sœurs et amis ne se sont déplacés. De nombreux détenus ne reçoivent qu'une ou deux visites après plusieurs années, voire aucune. Les ONG, qui visitent les prisons, leur apportent tout aussi difficilement assistance, tout comme les avocats qui préfèrent les cas mineurs, même quand ils sont payés par des bailleurs de fonds dans le cadre de l'assistance judiciaire aux démunis. Dieu demeure donc le seul refuge. Les congrégations religieuses, surtout les catholiques, comptent parmi les fidèles visiteurs des condamnés à mort. « La foi habite le condamné à mort.

Traquenards sur le chemin de la cellule « spéciale 01 »

La patience est ici la qualité la plus recommandée. Il faut tout d'abord acheter un billet d'entrée à 100 F et faire la queue. Encore 200 F, si vous êtes porteur d'un téléphone que vous devez laisser à la consigne. Environ trente minutes plus tard, vous parvenez devant une dame assise derrière une table sur laquelle des tickets d'entrée disputent la place à des billets de banque et autres menues monnaies. 500 F vous sont encore réclamés pour traverser cette autre étape avec en prime un ticket présenté comme un « billet d'aide aux activités socioculturelles et des loisirs des détenus...obligatoire à tous les visiteurs les jours de communication après 14h30 ». Une autre queue, cette fois longue de plus de cent mètres, vous accueille. Des visiteurs se plaignent d'être là depuis plus d'une heure. Equation pas facile. Personne n'est prêt à vous céder sa place, même moyennant 500 F. « Tu vas seulement attendre ton tour », lance une jeune dame. Parvenu au portail principal de la prison, la pièce d'identité est retenue, mais une fois à l'intérieur, il faut encore s'aligner. « 200 F pour la fouille et pas de négociation c'est à prendre ou à laisser, sinon tu n'entres pas », impose, nerveux, un gardien

de prison. La fouille va se limiter à tâter les poches et les parties intimes. Le quatrième portail est franchi et à travers des grilles, sur un terrain qu'entourent quelques bureaux, l'infirmerie de la prison et le marché de la prison, des détenus crient à rompre le tympan. Encore un autre portail et là se tient un autre gardien. « 100 F ou vous n'entrez pas ». Cette autre étape passée, un sixième portail attend le visiteur, là encore il faut laisser 200 F à un détenu qui vous confie à un autre qui vous conduira à votre destination finale. Cet autre détenu, qui se présente comme le taxi de circonstance, attend lui aussi sa rémunération. Il est secondé par un codétenu qui joue les gardes du corps. Parvenu à votre destination finale, vos deux collaborateurs de quelques minutes attendent aussi leur rémunération. Encore 400 F et vous êtes libéré. Pas totalement, car ici au quartier spécial N°01, réservé aux condamnés à morts, les pensionnaires ont été pour la plupart abandonnés par leurs familles. Pauvres, démunis et désespérés, ils ne comptent que sur la générosité des rares visiteurs pour manipuler quelques pièces de monnaie ou des billets de banque.

CN (Jade)



tions remontent à 1997. Depuis cette date, sous l'action des ONG nationales et internationales qui souhaitent que le pays abolisse la peine capitale, aucun condamné n'a été exécuté. Au regard de la loi, « toute condamnation à mort est soumise au Président de la Répub-

Il n'est pas certain que la présente controverse modifie les opinions des lecteurs. Elle apporte toutefois des éléments de réflexion qui peuvent inciter à approfondir le sujet. C'est dans cet état



sur notre biotope

CERTAINS CRIENT HARO SUR L'AGRICULTURE BIO, ALORS QUE CELLE-CI NE CONSTITUE, EN FRANCE MÊME, QU'UNE INFIME PARTIE DU SECTEUR AGRICOLE. C'EST BIEN CONNU : « QUI VEUT NOYER SON CHIEN L'ACCUSE DE LA RAGE ».

L'exemple de la contamination de graines de sarrasin par un toxique en Allemagne, qui aurait entraîné une trentaine de décès, a-t-il valeur générale pour disqualifier l'agriculture biologique ? Une telle mise en cause vise en fait à dédouaner l'utilisation d'OGM, d'engrais chimiques, de pesticides, de fongicides, d'antibiotiques qui font la fortune de leurs fabricants, en particulier des groupes Monsanto, Syngenta et Bayer.

Les intéressés mettent en cause la culture bio pour de potentiels dangers (ce qui reste intrinsèquement à démontrer), mais surtout sur la nécessité de bien nourrir toute la planète dont la population ne cesse d'augmenter.

Les États responsables

Hors du scientisme point de salut, tel est le credo de nouveaux staliniens qui balayent d'un revers de main l'avertissement de Montaigne, « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Les groupes agrochimiques et des industriels de la terre ont la haute main - et cela avec la complicité des États

- sur la production de céréales, de soja, de coton aux U.S.A, de maïs au Mexique, de la canne à sucre au Brésil, du blé et du soja dans les pays du cône de l'Amérique latine, et s'investissent massivement en Roumanie et sur les terres noires de l'ancienne URSS.

La responsabilité des États est en l'occurrence écrasante. En témoigne le « Monsanto ACT » qui autorise la firme américaine à procéder à la mise en culture d'OGM sans autorisation préalable.

Le développement de l'agri-business est censé répondre aux besoins alimentaires grandissants. Dans les faits, il répond à la sordide recherche du profit maximum avec pour résultat le recours à toujours plus d'engrais du fait de l'épuisement des sols (par exemple au Paraguay), à toujours plus de pesticides particulièrement nocifs pour les pollinisateurs. C'est ainsi que dans l'Iowa aux USA et en Chine, dans les zones du Nord Ouest aujourd'hui vouées à l'agri-business, les abeilles ont aujourd'hui complètement disparu. Et chaque année, les pouvoirs publics

doivent importer des ruches pour assurer la pollinisation¹.

« C'est à l'étranger tout ça » observera-t-on avec désinvolture. Mais le monde titrait le 6 avril dernier : « Élevage, alarme sur les antibiotiques ». Le directeur du Laboratoire de Bactériologie Médicale précisait que « la situation est très catastrophique ».

Depuis des millénaires, l'homme manipule la nature, mais ce n'est que depuis la fin du XIX^e siècle qu'on est passé du stade des réponses aux besoins de l'humanité, à la recherche systématique du profit, grâce aux bonds de l'industrie chimique dans un monde où tout est marchand.

Les industriels font la loi

Face à la nocivité persistante des polluants organiques, les industriels font la loi, à tort ou à raison affirmant qu'il n'existe pas d'alternatives valables. Pourtant, la Commission européenne peu suspecte d'être hostile à l'agriculture industrielle reconnaît la nocivité de maints pesticides.

La recherche est trop soumise à la technologie à but lucratif. La culture bio met, elle, en cause des technologies qui n'ont d'autres fins qu'utilitaires et mercantiles en économie capitaliste. Il ne faut pas sacraliser la science ou la nature. Cependant, il faut prendre en compte que le rapport de l'homme à

la nature est d'ordre historique. C'est le seul domaine où nous avons des devoirs inconditionnels envers les générations futures.

« Contrairement à la dette financière, il est impossible de rayer d'un trait de plume les atteintes à l'environnement, ni même de les réparer »². Relativiser la crise écologiste en faisant croire que ce que nous devons aux générations futures peut se mesurer en terme économique est inacceptable. « La dette financière peut se négocier au présent, contrairement à la dette écologique² ». L'agriculture biologique part de ce constat. Fondamentalement, le noeud du problème est l'implication entre technologie à finalité en fait financière³ et République au sens étymologique et politique du terme.

Jean-Paul Brachet

¹Dès 2000, la Conférence de Rio, sous l'égide de l'ONU, s'est alarmée de la mise en cause de la biodiversité par la monoculture.

²Laurent Paillard, philosophe in *La vie est à vous*, N° de septembre-novembre 2012.

³Responsables politiques et moyens d'informations le taisent en général.

d'esprit que nous l'avons organisée. Elle pourrait d'ailleurs se prolonger dans des courriers de lecteurs ou par des mails ([anjoulaïque@gmail](mailto:anjoulaïque@gmail.com) ou jack.proult@wanadoo.fr)



**AGRICULTURE BIO, ALIMENTATION BIO ?
DE LA SUPERSTITION
AU MARKETING QUELLE
PLACE POUR LA RAISON ?**

La mode du bio envahit les champs et les commerces. Les marchands qui surfent sur les tendances de la société l'ont bien compris. Le bio occupe une surface grandissante dans les hypermarchés. Faudrait-il en conclure que leurs propriétaires placent désormais notre santé et la protection de l'environnement avant leur profit ? Bien naïf qui le croirait. Le concept marketing bio fait vendre, fait vendre n'importe quoi plus cher, y compris un cercueil bio pour meubler votre dernière demeure. Essayons de remettre de la raison dans les discours.

Un peu d'histoire

L'agriculture biologique est née en Allemagne dès les années 30 sous l'influence de Rudolf Steiner. Il voulait revenir aux modes de production du passé. Il mettait en cause l'agriculture industrielle et l'utilisation des engrais chimiques et des produits phytosanitaires. Il préconisait des préparations censées activer des forces cosmiques. On enterre pendant plusieurs mois de la bouse de vache et du silice dans des cornes de vaches. On mélange ensuite leur contenu avec de l'eau chaude avant de l'appliquer sur le terrain. Les

cornes de vaches servent d'antennes pour concentrer les forces cosmiques dans le matériau ! On se trouve plus là dans un ésotérisme obscurantiste que dans une démarche scientifique.

Les rendements de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique produit de 30% à 50% de moins que l'agriculture traditionnelle. Pour une quantité de lait donnée, l'élevage biologique nécessite d'augmenter le nombre de vaches de 25% et la surface de pâturage de 30%. À la fin de la seconde guerre mondiale l'agriculture française ne nourrissait pas le pays. Les progrès de l'agriculture conventionnelle rendent la France auto-suffisante sur le plan alimentaire vers la fin des années 60. La population dispose alors d'une alimentation saine à des prix abordables. L'agriculture et ses dérivés agroalimentaires deviennent un atout majeur dans l'équilibre de notre balance commerciale. La conversion totale de l'agriculture au bio nierait 60 années de progrès. La baisse des rendements imposerait l'importation massive de denrées agricoles, et la hausse inévitable des prix. Le refus d'utilisation des produits phytosanitaires se traduirait à terme par des invasions de ravageurs conduisant à des pertes considérables. Un exemple historique existe. En l'absence de produits efficaces, à la fin du 19^{ème} siècle l'épidémie de phylloxera détruisit une grande partie du vignoble français, réduisant à la misère de nombreuses fa-

milles de vignerons. Il faudra attendre le début du 20^{ème} siècle pour que la production viticole française retrouve ses niveaux antérieurs.

Santé et alimentation biologique

L'analyse chimique et biochimique des aliments biologiques montre que leur composition ne diffère que très légèrement de leurs homologues conventionnels. Rien n'indique donc qu'ils soient meilleurs pour la santé. En plus, les tests réalisés en double aveugle révèlent qu'ils n'ont pas meilleur goût. Que les aliments traditionnels soient parfois la cause d'intoxication alimentaire personne n'en doute. Mais ce serait une erreur de croire que les aliments bio sont épargnés. En 2006 des épinards bio furent à l'origine de 3 décès. En 2009 des produits bio à base d'arachide furent à l'origine de 9 décès. Et en 2011 des graines germées bio firent une trentaine de morts en Allemagne. Les produits bio contiennent à l'évidence moins de pesticides que les produits issus de l'agriculture conventionnelle qui en contiennent des doses infimes. L'Académie de médecine a jugé que les risques liés à la présence des pesticides sont largement surestimés. L'augmentation de la durée de vie de trois mois tous les ans comme la nette diminution, ces vingt dernières années, des cancers de l'estomac prouvent d'ailleurs la qualité sanitaire de notre alimentation. A contrario les produits bio présentent souvent des te-

neurs trop élevées en mycotoxines naturelles dangereuses pour la santé. Devons-nous penser qu'il est moins dangereux pour notre santé d'abuser du vin bio ? Je ne le crois pas.

Bio et environnement

Indéniablement l'agriculture bio respecte mieux l'environnement. Plutôt extensive, limitant les rendements avec un apport moindre de produits chimiques, elle épuise moins et pollue moins les sols. Malgré tout certaines pratiques posent question. En quoi les nitrates naturels contenus dans le guano (excréments d'oiseaux) seraient-ils meilleurs pour l'environnement ? Les nitrates des engrais industriels ne contiennent pas de bactéries pathogènes. La bouillie bordelaise est un poison. Son utilisation massive en viticulture bio amène parfois les sols au seuil de la phytotoxicité.

Pour conclure

Ces quelques lignes n'ont pas pour but de dissuader le consommateur d'acheter des aliments bio. Nous cherchons simplement à éclairer des choix trop souvent basés sur des croyances irrationnelles. Quoique d'aucuns puissent en penser, de notre point de vue l'agriculture bio restera limitée à une production de niche et à une consommation de classe. En aucun cas, aujourd'hui comme demain, elle ne pourrait être en capacité de nourrir l'humanité.

Yves Mulet Marquis



L'ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL CONCRÉTISÉ AU PARLEMENT PAR LA LOI SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI A ÉTÉ L'OBJET DE DÉBATS ET DE POLÉMIQUES. LES MÉDIAS ONT PLUS OU MOINS BIEN PRÉSENTÉ LES ARGUMENTS EN SA FAVEUR OU EN SA DÉFAVEUR. MAIS SON IMPORTANCE MÉRITE BIEN QUE L'ON Y REVIERNE. EST-CE UN TOURNANT DE LA POLITIQUE SALARIALE OU LE PROLONGEMENT D'UNE POLITIQUE DÉJÀ EN GERME ? NOUS AVONS SOLLICITÉ DEUX AVIS DIVERGENTS.



Accord national interprofessionnel sur l'emploi

Une signature historique attendue

La signature en janvier 2013 par les partenaires sociaux d'un Accord National Interprofessionnel sur l'emploi était attendue comme un changement historique par de nombreux observateurs du monde social.

De fait, la *signature majoritaire de cet accord par 3 syndicats sur 5* amorce de véritables changements « mécaniques » dans les règles du droit du travail au service de ses acteurs : les entreprises, les syndicats, et les salariés.

En reprenant le texte de l'accord et en le précisant, la *majorité parlementaire a respecté le travail des partenaires sociaux. La Loi :*

- 1 - renforce la protection des salariés
- 2 - consolide les pouvoirs des représentants du personnel et permet un meilleur encadrement des plans sociaux

Renforcer la protection du plus faible :

le salarié face à l'employeur

Encourager le retour au modèle du « CDI, temps plein », décourager le recours aux CDD courts :

- L'employeur doit payer 75 % de plus sur la cotisation chômage pour les CDD de moins d'un mois et 40 % de plus pour les CDD d'un à trois mois ;
- La taxation des contrats courts ne s'appliquera pas quand le CDD devient un CDI ;
- L'embauche des jeunes de moins de 26 ans en CDI est favorisée par un allègement temporaire de cotisations ;
- Patronat et syndicats de la branche In-

térim devront négocier un CDI intérim. *Garantir la couverture santé pour tous.* Jusqu'à ce jour, quatre millions de salariés ne bénéficiaient d'aucune complémentaire santé collective.

Désormais, les choses sont simples : soit les entreprises parviennent à convaincre les syndicats de signer un accord-santé (de branche ou d'entreprise), soit les entreprises devront proposer une complémentaire obligatoire santé à leurs salariés (prise en charge à 50 % par l'employeur).

Créer des droits rechargeables pour les demandeurs d'emploi.

Les chômeurs qui reprendront un emploi pourront conserver les droits à l'assurance-chômage qu'ils n'auront pas utilisés précédemment. Ainsi, le chômeur indemnisé qui retrouvera un emploi conservera tous les droits non utilisés au moment de sa nouvelle embauche.

Consolider le pouvoir des représentants du personnel : ouvrir la voie à la co-décision en entreprise.

Ouvrir le conseil d'administration des entreprises aux salariés.

Après des années de résistance patronale à cette revendication syndicale, les salariés font enfin leur entrée avec voix délibérative dans les conseils d'administration des plus grandes entreprises (> 5000 salariés).

On peut souhaiter que cette première

étape ouvre rapidement la voie à un modèle plus généralisé de la gouvernance des entreprises en France – en l'ouvrant dans un premier temps aux entreprises de plus de 2000 salariés, par exemple...

Confier au comité d'entreprise le contrôle de l'usage du crédit d'impôt compétitivité emploi.

Cette responsabilité est confiée au Comité d'Entreprise avec un droit d'alerte à la clé. L'objectif est clair : il consiste à anticiper ; saisir les opportunités... en un mot : gérer les difficultés avant qu'il ne soit trop tard en privilégiant les emplois sur le sol national.

Prévoir les conséquences sociales des turbulences et les encadrer en cas de difficulté en cas de difficultés économiques.

Prévoir à froid les marges de négociation en cas de difficultés économiques.

Cette idée, initiée depuis quelques années, s'était déjà traduite à travers les accords « compétitivité-emploi »... mais jusqu'à présent, ces accords consistaient parfois en un chantage sur les salariés.

Désormais, ces accords sont véritablement encadrés : signés pour une durée de deux ans maximum, les accords de maintien dans l'emploi ne se mettront en place qu'en cas de graves difficultés conjoncturelles attestées par un expert. Ils ne pourront en aucun cas déroger au Smic ou aux 35 heures.

Le salarié pourra toujours refuser de

se voir appliquer l'accord ; en cas de difficultés économiques, il sera alors licencié pour motif économique avec toutes les garanties légales et conventionnelles.

Ne pas laisser la main à l'employeur en cas de licenciement économique.

Aujourd'hui, dans les entreprises, les Plans de sauvegarde de l'emploi (plans sociaux) sont à la main des Directions. Demain, ce plan ne pourra être mis en œuvre :

- qu'après négociation avec les syndicats d'un accord majoritaire représentant au moins 50% des salariés,
- ou après validation de ce plan par l'administration du travail.

Cette avancée sans précédent est décrite par ceux qui auraient voulu empêcher tout licenciement économique. Pourtant, dans la réalité à laquelle nous sommes confrontés, cette mesure permet un contrôle syndical ou administratif qui n'existait pas auparavant.

Aujourd'hui, cet Accord National Interprofessionnel, devenu loi de la République, ouvre donc de nouvelles avancées sociales en confiant de nouveaux pouvoirs aux représentants du personnel et en renforçant les droits des salariés dans cette difficile période de crise que nous traversons.

JB Taillandier
Délégué Fédéral à l'Emploi du PS49

Loi dite de sécurisation de l'emploi

Recul social et inefficacité

AVANT QUE LA LOI DITE DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI SOIT MISE EN ŒUVRE, LES ENTREPRISES BÉNÉFICIENT DÉJÀ DE NOMBREUX OUTILS DE FLEXIBILITÉ.

Observons à quelle hauteur ils sont utilisés dans le Maine-et-Loire et l'agglomération angevine.

Le chômage partiel a doublé entre 2011 et 2012 sur l'agglomération passant de 213 000 heures à 425 000 heures.

Toujours dans l'agglomération, l'intérim connaît une baisse de 21% entre septembre 2011 et septembre 2012.

La rupture conventionnelle instituée en août 2008 permettant la rupture amiable du contrat de travail entre l'employeur et le salarié est massivement utilisée.

Depuis sa création et en incluant le premier trimestre 2013 on compte un total de 12 410 ruptures conventionnelles en Maine-et-Loire. Soit 2764 en 2010, 3349 en 2011 et 3109 en 2012.

Contrats à durée déterminée

Dans le Maine-et-Loire, les emplois de moins de six mois représentent 65% de la totalité des emplois offerts en 2011 et 67% en 2012.

Si l'on considère que la flexibilité est un outil efficace contre le chômage, l'utilisation massive des dispositifs déjà existants comme en attestent les chiffres précités devrait conduire à un recul du chômage.

L'évolution constatée dans l'agglomération angevine montre que ce n'est pas du tout le cas.

De décembre 2011 à décembre 2012, on constate une hausse de 13% des demandeurs d'emploi.

Toutes catégories confondues, le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 24 000 et le taux de chômage s'élève désormais à 9,7%.

En 2012, 1300 licenciements ont été enregistrés soit 31% de plus qu'en 2011.

La loi de sécurisation de l'emploi s'inscrit dans la même logique que celle des dispositifs existants pourtant inopérants.

On se trompe de cible

Non seulement ce texte marque un recul social, mais il sera totalement inefficace car fondé sur des présupposés très discutables et intégrés à une politique générale inopérante.

Les présupposés sont les suivants : plus de flexibilité égal plus de compétitivité égal plus d'activité égal moins de chômage.

Sauf que l'activité des entreprises est d'abord liée à la demande des clients, celle-ci étant tributaire de leurs capaci-

tés financières.

La rétraction du pouvoir d'achat des salaires et des retraites, le recul de la commande et de l'investissement public, conséquence de l'austérité budgétaire sont le nœud du problème.

On doit y ajouter le refus du système bancaire d'accorder des crédits aux entreprises notamment les PME et TPE, système qui, lorsqu'il accorde ces cré-

du développement.

C'est sur toutes ces questions là qu'il faut agir car, comme le déclarait récemment un ministre : « *La politique d'austérité imposée par l'Europe est-elle soutenue par nos concitoyens ? La réponse est non. Elle est rejetée par tous les peuples. Le sérieux budgétaire, s'il tue la croissance, n'est plus sérieux. Il est absurde et dangereux* ».



dit, prélève une part non négligeable de la plus-value créée par les dites entreprises.

Ajoutons encore la ponction toujours plus forte de la plus-value créée au profit des grands groupes par le jeu de la sous-traitance.

Notons aussi que pour les entreprises du CAC 40 au titre de l'année 2010, ce sont 45 milliards d'euros qui ont été versés aux actionnaires au détriment des investissements, de la recherche et

Le législateur, seul habilité à légiférer

Il est un autre aspect concernant ce texte et les conditions dans lesquelles il a été débattu au Parlement sur lequel il paraît nécessaire de revenir.

A peine l'accord signé, le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre du Travail ont sommé les députés de s'en tenir au texte du dit accord.

Cette démarche ne respecte pas le rôle dévolu à la représentation nationale.

Rappelons que l'article 27 de la Constitution précise que tout mandat impératif est nul et l'article 34 que le Parlement est seul compétent pour déterminer les principes fondamentaux du droit du travail, du droit syndical et de la Sécurité Sociale.

Sur ce sujet, le Conseil Constitutionnel est explicite : « Il est loisible au législateur, après avoir défini les droits et obligations touchant aux conditions et aux relations de travail, de laisser aux employeurs et aux salariés, ou à leurs organisations représentatives, le soin de préciser, notamment par la voie de la négociation collective, les modalités concrètes d'application des normes qu'il édicte en matière de droit du travail. ».

Ce qui a été imposé par le Gouvernement procède de la méthode rigoureusement inverse.

Les parlementaires ont tout juste été autorisés à préciser à la marge ce que les négociateurs auront daigné leur laisser compléter.

Nous sommes ici dans une démarche d'inversion de la hiérarchie des normes qui est un fondement du droit social : la loi doit primer sur les accords interprofessionnels, ceux-ci primant les conventions de branche, celles-ci primant les accords d'entreprises.

Lutte des classes es-tu là ?

Un certain nombre de députés de l'actuelle majorité ont signé un appel public à voter cette loi, car, selon eux, l'accord « *marque la naissance d'un nouveau modèle social* ».

Cet accord ne permet pas, contrairement à ce que disent les signataires de l'appel de « *dépasser les débats du XXe siècle entre lutte des classes et compromis réformiste* ».

Il est au contraire l'illustration même de cette lutte des classes actant un rapport des forces inégal au profit du patronat.

Et c'est le capitalisme débridé qui fait des ravages aujourd'hui dans notre pays et dans toute l'Europe plongeant des millions de personnes dans la pauvreté et l'insécurité sociale.

Face à cela, les peuples résistent et se battent.

Les salariés d'Arcelor Mittal, de Petro-Plus, de Fralib, de PSA se battent pour conserver leur emploi et portent des solutions alternatives.

C'est à nos portes qu'un chômeur s'immole par le feu devant les locaux de Pôle Emploi.

C'est cela la lutte des classes.

La violence sociale insoutenable, c'est ici, aujourd'hui au XXI^e siècle.

Jean-Louis Grégoire

La formation professionnelle :

LE GOUVERNEMENT SARKOZY A SABOTÉ LA FORMATION INITIALE EN LYCÉE PROFESSIONNEL. CELUI DE JEAN-MARC AYRAULT FAIT PIRE.



La formation professionnelle courte s'est développée depuis plusieurs décennies dans les lycées professionnels (LP) en formation initiale. Cela a permis de maintenir à l'école plus longtemps la jeunesse ouvrière, la protégeant plus longtemps de l'exploitation capitaliste. Les enseignants de LP pouvaient ainsi continuer, après le collège, à développer la culture générale des jeunes, cet outil indispensable à la liberté de conscience.

Le gouvernement de Sarkozy avait trouvé les moyens de justifier de réduire de 4 à 3 ans la durée de la formation pour obtenir le bac professionnel. Il a prétendu qu'ainsi davantage d'élèves obtiendraient le bac professionnel.

Avant, on préparait d'abord un BEP (Brevet d'Enseignement Professionnel) en 2 ans, puis le bac professionnel en 2 ans. Il est vrai qu'un grand nombre d'élèves ne poursuivaient pas après le BEP jusqu'au bac pro. En effet, beaucoup d'élèves qui choisissent la formation professionnelle après le collège, le font car ils sont en situation de rejet des apprentissages scolaires. Ils veulent sortir le plus vite possible de l'école. Rassurés sur leurs possibilités grâce à la nouveauté de l'enseignement en lycée professionnel, ils réussissaient à obtenir au bout de 2 ans le BEP, qui leur permettait de trouver du travail. Certains en restaient là, mais d'autres poursuivaient jusqu'au bac, même quand ce n'était pas leur intention après le collège.

En fait, cette réforme a été catastrophique, les conditions de travail se sont considérablement dégradées. Les périodes de stages en entreprise pendant la scolarité ont augmenté au détriment des cours. La recherche et le suivi des stages envahit toutes les préoccupations, dès les premières semaines de la

formation après la 3^e alors que les exigences des stages sont pour certains élèves impossibles à tenir. Les programmes ont été annualisés parfois sur les trois années de formation. Ce qui a abouti, dans les faits, à ne pas donner les quotas prévus dans les disciplines. Les horaires disciplinaires ont aussi été réduits en échange d'un «accompagnement personnalisé» dont les LP n'ont évidemment jamais eu les moyens.

Le travail a été complètement désorganisé, et tous les bilans le disent : davantage d'élèves, déstabilisés au lieu d'être rassurés sur leurs capacités, abandonnent la scolarité, et cette fois sans même le BEP. Certains se tournent vers des contrats d'apprentissage, qui leur sont vantés comme des voies de réussite. Mais si l'apprentissage peut effectivement être une alternative efficace pour certains élèves, ce ne peut pas être une solution pour la formation professionnelle de masse. Les patrons n'ont que faire des élèves qui leur posent des problèmes : les contrats sont rompus à la moindre incartade et les jeunes se retrouvent sans rien.

Mais peu importe, on a pu supprimer un grand nombre de postes d'enseignants de LP grâce à la suppression d'une année de formation professionnelle, et cette économie était le véritable but de cette réforme !

Avec la gauche au gouvernement, pareil et même pire !

Le pareil, c'est que la politique d'austérité se poursuivant, et ce malgré les annonces y compris dans l'Education Nationale, il n'est pas question de revenir au bac professionnel en 4 ans au lieu de 3, car il faudrait créer des postes ! Le pire, c'est que le Parti Socialiste est un chaud partisan du développement de l'apprentissage. Le président de l'As-

sociation des Régions de France l'a confirmé à la CGT qui l'a interpellé sur le sujet. Nous, en Pays de Loire, on le savait déjà ! La Région des Pays de Loire est la région «pilote» pour l'apprentissage et Jacques Auxiette a multiplié les sections d'apprentissage dans toutes les spécialités au détriment des sections en formation initiale. Sur certaines spécialités, il n'y a pas le choix : c'est apprentissage ou rien. Le principal intérêt de développer l'apprentissage est évident : ça coûte moins cher que la formation initiale, car il n'est plus nécessaire de financer l'achat et les renouvellements de coûteux plateaux techniques dans les LP.

Comme le risque de rupture des contrats est tout de même connu, la parade proposée comme solution d'avenir, c'est la mixité des publics : on met dans le même groupe-classe des élèves en formation initiale et des apprentis. Si les contrats sont rompus, on peut ainsi récupérer les élèves en formation initiale. Toutes les expériences d'une telle mixité démontrent que cela n'est pas viable pédagogiquement, que c'est ingérable, que cela désorganise le travail. Mais encore une fois, comme pour le bac professionnel en 3 ans au lieu de 4, le point de vue des professionnels ne compte pas face aux exigences budgétaires !

Les enseignants de LP subissent toutes sortes de pressions pour leur faire accepter le développement de l'apprentissage au détriment de la formation initiale et la mixité des publics : chantage à l'emploi, culpabilisation. Ainsi, les enseignants de LP sont accusés d'être réactionnaires, de défendre leurs intérêts corporatistes. Jacques Auxiette utilise même la laïcité : ce serait pour ne pas laisser le terrain de la formation professionnelle aux CFA (Centre

Le sabotage continue !

de Formation d'Apprentis) privés qu'il faudrait développer l'apprentissage dans le public.

La vérité c'est que si la formation professionnelle publique initiale des LP était soutenue dans ses missions de service public, si le ministère de l'Education nationale écoutait ce qu'ont à dire les enseignants au lieu de déclencher de faux débats sur les rythmes scolaires, si l'éducation n'était pas seulement une promesse électorale, la jeunesse ne serait pas obligée de fuir la formation initiale dans les LP publics, pour se soumettre à l'exploitation patronale, sans diplôme, que ce soit dans des contrats d'apprentissage illusoires avec des CFA privés, ou directement en grossissant les rangs des chômeurs sans diplôme.

Maryse Lépron

Secrétaire départementale de la CGT
Éduc Action 49

ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION

LE PREMIER DES TROIS PROJETS DE LOI QUI CONCRÉTISENT L'ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION VIENT EN DÉBAT AU PARLEMENT À LA FIN DU MOIS DE MAI DANS UNE TOTALE INDIFFÉRENCE DES MÉDIAS.

CE MÉCANO INSTITUTIONNEL COMPLEXE EST POURTANT LOURD DE CONSÉQUENCES POLITIQUES.

L'Acte III de la décentralisation, d'abord sous la forme d'un seul projet de loi, a fait l'objet de nombreuses versions et d'intenses tractations notamment avec les dirigeants des diverses associations d'élus locaux.

Finalement ce sont trois textes qui ont été adoptés par le Conseil des ministres le 10 avril 2013.

Le premier texte porte sur la « modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles ».

Le second texte concerne la « mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et la promotion de l'égalité des territoires ».

Le troisième texte relatif aux communes se consacre au « développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale ».

Le calendrier parlementaire prévoit l'examen de ces textes dans le courant de l'année 2013 mais selon la Ministre Mme M. Lebranchu, il n'est pas certain que le troisième texte puisse être examiné et adopté avant les élections municipales de mars 2013.

Quoi de neuf dans ces textes ?

La création des métropoles est l'une des principales innovations.

Seront automatiquement transformées en métropoles toutes les communautés d'agglomération ou urbaines rassemblant plus de 400 000 habitants. Cela concerne Toulouse, Nice, Strasbourg, Lille, Rennes, Nantes, Grenoble, Bordeaux, Rouen, Montpellier et Toulon. Ces métropoles seront dotées de compétences très larges qui leur seront transférées par l'État et les communes, par les départements et les régions, sous forme de convention.

Les trois métropoles Paris, Lyon et Marseille auront un statut particulier.

Deuxième dispositif nouveau : les conférences territoriales.

Au niveau régional, les collectivités territoriales se coordonnent librement entre elles et avec l'État en signant un pacte de gouvernance territorial élaboré dans le cadre de conférences territoriales de l'action publique.

Les compétences qui ne sont pas affectées par la loi à une collectivité territoriale sont réparties dans le cadre du pacte de gouvernance.

Les conférences territoriales seront présidées soit par le Préfet, soit par le Président du Conseil régional.

Ces conférences territoriales seront composées des représentants des différentes collectivités en proportion du nombre d'habitants des dites collectivités.

Le projet de loi est imprécis s'agissant du processus décisionnel au sein de ces conférences territoriales. Interrogée sur ce point la Ministre déclare



faire confiance au sens des responsabilités des élu(e)s.

Le rôle des régions est réaffirmé et renforcé

La région fixe les orientations stratégiques en matière d'aide aux entreprises et coordonne l'action de toutes les collectivités en direction des entreprises, elle est seule compétente (en lien avec les métropoles) pour accorder des aides aux entreprises en difficulté. Elle a de plus la responsabilité de la gestion des fonds européens.

Notons enfin que l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, confiée aujourd'hui aux communes, est transférée aux intercommunalités.

Comment apprécier la portée de ces textes ?

Soulignons tout d'abord que cette réforme intervient dans un contexte de rétraction des moyens financiers des collectivités territoriales puisque la décision a été prise de diminuer les dotations de l'État de 4,5 milliards d'euros pour 2014 et 2015.

La logique qui anime cette réforme est clairement explicitée dans l'exposé des motifs de la loi.

On peut lire que pour les collectivités territoriales « il s'agit également de participer à l'effort de redressement des finances publiques » et qu'il faut « accroître les performances des collectivités publiques participant à la réalisation d'objectifs partagés déterminants pour l'avenir de notre pays,

communes seront intégrées d'office dans celles-ci et n'auront plus aucun pouvoir, ce qui met en cause le principe fondamental de la libre administration des collectivités territoriales.

On observera le même phénomène lorsque les conférences territoriales décideront de la répartition des compétences ou de l'intégration dans des regroupements intercommunaux.

Les dispositifs mis en place éloignent les lieux de décision de citoyens et des assemblées délibératives élues (Conseil municipal, Conseil général, Conseil régional).

Par contre ces textes ne prévoient aucune disposition nouvelle s'agissant de la participation citoyenne à la gestion

tels que le rétablissement de sa compétitivité (...).

Ou encore, s'agissant des métropoles : « Les villes françaises (...) ont besoin d'affirmer leurs fonctions économiques afin de mieux s'intégrer dans la compétition économique des villes européennes ».

La démarche est bien celle du tout économique et de mise en concurrence des territoires sous la double tutelle des régions et des métropoles, sur fond d'austérité, avec pour conséquence l'accroissement des inégalités territoriales voire le quasi abandon des zones rurales.

Autre élément majeur : le recul démocratique

Dans le périmètre des métropoles, les

de la cité.

Les trois projets de loi relatifs à l'Acte III de la décentralisation constituent un renoncement démocratique, entraînent la soumission aux logiques de compétitivité, fragmentent le cadre national et républicain, actent l'abandon de l'égalité entre les territoires et entre les citoyens.

Il sera, à n'en pas douter, un marqueur des choix politiques à assumer par les différents compétiteurs lors des élections municipales en 2014 et des élections cantonales et régionales en 2015.

Jean-Louis Grégoire



RETRAITÉS :

Les nouveaux rigoureux

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique regroupe des adhérents directs ou syndiqués à la FSU, l'UNSA, Solidaires, FO... Elle tenait le 22 mai son Assemblée Générale au centre Bouëssé. Michel Salingue, secrétaire national de la FGR-FP, a dressé un bilan de la situation générale avant d'analyser celle des retraités.

La crise n'est pas une catastrophe naturelle, un tsunami ou une tornade. Non, la crise est « humaine » car provoquée par des dirigeants financiers, voire industriels ou politiques qui veulent masquer leurs responsabilités. Elle n'est donc pas fatale. Et ce que des hommes ont fait, d'autres peuvent le défaire, le modifier.

Les politiques d'austérité, imposées aux Etats de la zone euro pour rembourser leur dette par la Troïka (FMI, BCE, Commission européenne), sont inefficaces et plongent les peuples – qu'ils soient grec, espagnol, portugais, italien, chypriote - dans des difficultés souvent dramatiques.

Le gouvernement français, après avoir pris quelques mesures fiscales ou sociales positives, a approuvé le traité européen que la FGR-FP a dénoncé et que la Confédération Syndicale Européenne a combattu. Notre pays est aujourd'hui en récession. Selon l'INSEE, le pouvoir d'achat a connu une baisse record de 0,9% l'an passé, les dépenses de consommation reculent de 0,4%, les entreprises réduisent leurs investissements, la production totale est au point mort, le chômage explose, la pauvreté s'étend. Les recettes de l'Etat s'amoindrissent, créant un déficit public que l'austérité devait résorber !

Refusant de changer de cap, le gouvernement a entériné l'Accord National Interprofessionnel (pâté d'alouettes qui apporte peu aux salariés mais beaucoup au patronat), et engage un pacte

de compétitivité qui octroie aux entreprises 20 milliards supplémentaires compensés par une nouvelle réduction des dépenses publiques et par une hausse de la TVA. Le MEDEF se réjouit de ces décisions qui préfigurent un nouveau type de société.

Quels pigeons plumer ?

Les retraités, dont 10% vivent sous le seuil de pauvreté, sont présentés comme des privilégiés pour mieux leur imposer des restrictions. Les pensions ne seront augmentées que de 1,3% cette année alors que la hausse des prix prévue par Bercy pour édifier le budget s'élève à 1,75%. Le pouvoir d'achat, amputé par le gel des tranches d'impôts, le sera aussi par la taxe de 0,3% pour financer l'autonomie. L'alignement du taux de la CSG des retraités (6,6%) sur celui des actifs (7,5%) est de nouveau envisagé. L'abattement de 10% sur le revenu imposable pourrait être remis en cause.

Alors que les réformes passées continuent de produire leurs effets nocifs sur les futurs retraités, le gouvernement se prononce pour un nouvel allongement de la durée de cotisations. Une telle mesure repousserait l'âge de départ pour percevoir une retraite complète. A titre d'exemple, un enseignant qui débute à 26 ans et qui devrait cotiser pendant 43 voire 44 ans ne partirait qu'à 70 ans ! En vérité, il prendrait sa retraite bien plus tôt mais percevrait une pension incomplète, amputée de 30 à 50% par la décote et le manque de trimestres cotisés.

Diminuer le pouvoir d'achat des 16 millions de retraités dont la pension moyenne plafonne à 1216 € par mois, appauvrir les futurs retraités, auraient des répercussions négatives sur la consommation, la production et le chômage. La rigueur (l'austérité) n'apporte aucune solution viable, mais aggrave les difficultés.

Il faut que les retraités prennent conscience de la situation qui leur est faite. L'avenir sera ce qu'ils en feront. La FGR-FP les appelle à rejoindre ses rangs, à répondre aux actions unitaires

avec les syndicats de retraités et avec les actifs pour faire aboutir leurs revendications dans une société humanisée

Jean-Pierre Thuleau

Perte d'autonomie

Les personnes âgées, subissant parfois plusieurs handicaps, attendent toujours des mesures concrètes pour une prise en charge par la Sécurité Sociale de la perte d'autonomie.

La ministre Michèle Delaunay promet une nouvelle loi en 2014 mais sans aucun financement nouveau pour réduire les restes à charge. Il serait question d'encadrement et de sécurisation des contrats « dépendance » proposés par les assurances privées et les complémentaires-santé. Pourtant le coût des maisons de retraite dépasse souvent le montant des pensions. Et les établissements hébergeant les personnes âgées « dépendantes » ont un taux d'encadrement beaucoup plus faible que celui des pays limitrophes.

Les 4 millions d'aidants familiaux continueront à se dévouer, parfois jusqu'à l'épuisement, tant que les services de soins à domicile ne seront pas renforcés et les places en maisons de retraite accessibles.

Bernard Colou

député régional de la FGR-FP

La FGR-FP de Maine-et-Loire n'accepte pas que le tiers de notre population hésite ou renonce à se soigner à cause de l'importance des restes à charge. Elle renouvelle sa demande d'un remboursement intégral des dépenses de santé pour que chacun, quels que soient ses revenus, puisse accéder à des soins de qualité sur tout le territoire.

L'abattement de 10% sur le revenu imposable des salariés et retraités n'a pas été créé à l'origine pour déduire des frais professionnels, mais parce que le législateur a calculé que les artisans, les professions libérales ne déclaraient que 90% environ de leurs revenus réels. Le supprimer créerait une nouvelle inégalité fiscale au détriment de ceux qui ne peuvent pas tricher.

La hausse de la CSG payée par les actifs a été compensée par une réduction de leurs cotisations sociales. Aligner celle des retraités sur celle des actifs n'a aucune justification.



Deux pas en avant, un pas en arrière

Il faut certes garder en mémoire que Galilée fut contraint au silence après avoir affirmé que la Terre tournait, que Bismarck pour préserver l'unité de sa nation dut affronter les catholiques d'Allemagne du Sud. Mais quoi, doit-on toujours réchauffer un passé refroidi. Le pape Pie XII en parlant en 1958 de « la légitime et saine laïcité de l'État » n'a-t-il pas rendu hors de saison le rappel de la condamnation par Pie X en 1905 des récentes lois françaises qui lui déplaisaient.

Le mouvement général, lancé par les débats sur la sécularisation depuis le Moyen-Âge, s'est accéléré au siècle des Lumières. Mis au premier plan au 19^e siècle sous la bannière Laïcité (le mot attesté en France dès 1567 se rapporte alors à l'opposition entre le domaine religieux et le domaine profane), il ne s'est pas développé sur un chemin bordé de roses. Un pas en arrière en France sous la Restauration avec le délit de sacrilège. Sous le Second Empire sont chassés les enseignants malpensants : en 1851 le philosophe Vacherot, professeur à l'École Normale Supérieure, est révoqué. Les cardinaux de Bonnechose, Darbois, Donnet ne sont pas en reste de propos outrageants. Suivent cependant plusieurs pas en avant. Ainsi sous la Troisième République les lois Ferry puis la Séparation de l'Église et de l'État promulguée le 9 décembre 1905. Hors de France, cahin-caha la laïcité comme visée avance partout à l'échelle des siècles. Le recul le plus brutal, qui a des conséquences encore aujourd'hui, a été, par la loi du 8 avril 1942 en France sous Pétain, le retour sur les lois de Séparation.

Et maintenant ?

Où en est-on aujourd'hui. La séparation des églises et de l'État posée en règle dans la constitution américaine depuis 1787 est majoritairement énoncée partout en dépit de bégaiements, par exemple en terres d'Islam. En Europe les avancées ont été singulièrement rapides. En Allemagne, l'obligation pour tous d'acquitter un impôt culturel disparaît peu à peu. Aussi, là où les affrontements ont cessé, pourquoi ne pas rendre officiellement aux

Églises ce qu'elles perdent quand on les ravale à la sphère de la vie privée, c'est à dire la liberté accordée à toute association d'exister dans la sphère publique si elle ne fait pas injure à la loi. Au reste, c'est ainsi que les choses se passent sans que quiconque souhaite légiférer là-dessus.

Reste la question de l'enseignement. Elle est en suspens. Les Églises savent que sans une imprégnation dès la petite enfance, elles régressent. Les pratiques religieuses liées à des traditions issues de croyances magiques ont du mal à s'adapter aux avancées du savoir. Que les sciences de la Terre détournent des explications coutumières, que l'homme ait une origine animale, que tout laboratoire fonctionne selon des protocoles matérialistes, fait difficulté aux nostalgiques de l'ordre ancien.

La laïcité au futur

Pour ce qui est de l'avenir de la laïcité, il peut être imaginé sous un soleil rayonnant ou sous les rugissements de la tempête. À l'échelon mondial on remarque d'évidence une autonomie croissante du politique dans la plupart des États. L'urbanisation galopante crée toutefois un brassage de populations en recherche d'emploi et d'une nouvelle identité branchée aussi bien sur les vieilles superstitions que construite sur de nouvelles fables. Et l'économie de marché a beau être chancelante en ce 21^e siècle, elle persiste à alimenter une méfiance envers le secteur public dont le sous-produit est un secteur privé d'éducation adapté à une clientèle plus soucieuse d'ascension sociale que de laïcité. En France du moins, les lois Barangé puis Debré ont amorcé dans cette direction les pompes à finance. Par ailleurs, aux États-Unis tout autant que dans les pays musulmans en quête de libertés, la laïcité est assez peu à l'horizon des luttes. Et si la France reste pionnière quand il s'agit d'activer des espérances, la laïcité n'est pas le premier souci de sa jeunesse. Donc, comme jadis le rire de Voltaire contre la superstition et l'intolérance, le rire de Charlie Hebdo est bien d'actualité.

Gérard Baslème

HUMEURS ET RUMEURS

Le délire dans ma boîte aux lettres

Voilà un flyer qui tombe dans ma boîte aux lettres...

C'est un appel à participer à la « manif pour tous » du 26 mai. Un recto « classique » mettant un signe égal entre le mariage pour tous et la procréation médicale assistée qui, faut-il le rappeler, ne figure pas dans la loi contestée.

C'est au verso qu'on peut lire en très gros caractères : « Êtes-vous d'accord pour proposer à un petit garçon de six ans de devenir une fille ? Vous croyez que ça n'arrivera pas ? Erreur ! C'est déjà voté ! ».

Suit un impérieux « Vérifiez ! »



et en minuscules caractères un court extrait de l'article 31 de la loi pour la refondation de l'école que les auteurs datent du 19 mars 2013 : « (l'école) assure les conditions d'une égalité des genres ». Je comprends que le lecteur éprouve quelques difficultés à faire le lien avec le texte relatif au mariage pour tous et en quoi prôner « l'égalité de genre » conduirait à proposer à un petit garçon de six ans de devenir une fille. Six ans, c'est l'âge d'arrivée des enfants à l'école élémentaire et la loi référencée concerne la dite école. Le terme « genre » peut renvoyer à la théorie dite du genre consistant à considérer qu'il n'y a pas de lien automatique entre la sexualité biologique et l'inclinaison

sexuelle qui est une construction individuelle....d'où le lien fait par les auteurs de ce libelle avec l'homosexualité et le mariage pour tous. Cette théorie fait l'objet de nombreuses controverses et est violemment contestée notamment par les courants traditionalistes catholiques. Pour autant, prôner l'égalité des genres ne revient pas à développer la théorie des genres auprès d'enfants de l'école primaire et encore moins à proposer à un garçon de devenir fille ou l'inverse. Là, on est dans le délire total ! Enfin le texte cité est celui de l'

la loi adoptée effectivement en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 mars 2013. Lors de l'examen au Sénat, le texte, après amendements est devenu le suivant : « Elle (l'école) assure l'acquisition et la compréhension de l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences, mais aussi de l'égalité entre les femmes et les hommes. ».

Le texte doit venir en seconde lecture à l'Assemblée nationale le 27 mai 2013 après que ces lignes aient été écrites.

Visiblement les adversaires du mariage pour tous sont prêts à toutes les manipulations pour tenter de convaincre : référence à un texte dans sa version non définitive présenté comme voté, interprétation d'un terme qui a plusieurs sens sans fournir le texte dans son entier, tout cela assorti d'un délire total illustré par une dernière citation de ce qu'on peut appeler un torchon : « Si l'institutrice proposait à votre fille de six ans de devenir un garçon...qu'en diriez-vous ? ».

J. L. G.

Nota bene : pour les lecteurs qui douteraient de l'existence de ce document, l'auteur du présent texte tient l'original à leur disposition.

Le Maréchal de Bourmont :



un Angevin discuté

Du 18 février au 24 mai 2013 une exposition sur le maréchal de Bourmont était visible aux Archives départementales de Maine et Loire. À l'initiative de la famille, les papiers personnels du Maréchal, dorénavant classés Archives historiques, donnent un meilleur éclairage sur le parcours d'un soldat peu ordinaire à travers divers régimes politiques de Louis XVI à Louis-Philippe.

Dieu et le roi

Louis Auguste Victor comte de Ghaisne de Bourmont naît à Freigné dans le canton de Candé en 1773 au château de Bourmont. Il y mourra en 1846 après s'y être retiré pendant six ans. Bourmont a vécu en Anjou des moments difficiles durant la grande guerre civile de l'Ouest. Sa vie a été jugée très diversement selon le penchant des historiens. Ceux qui avaient la fibre républicaine en ont fait un portrait au noir. Ceux qui juraient par Dieu et le Roi étaient admiratifs. Les plus modérés l'ont trouvé versatile. La religion catholique et la monarchie sont au cœur de l'argumentaire de défense du passé chez les contre-révolutionnaires. Le 21 janvier 1791 Bourmont émigre à Turin. Comme aux premiers jours de la guerre d'Espagne en 1936, la tension est extrême. Bourmont a 18 ans. Il participe aux campagnes des émigrés dans l'armée de Condé, dite armée des Princes, qui a le soutien des rois de l'Europe. En 1795 il revient dans l'Ouest où, sous la direction du comte de Scépeaux, il encadre des Chouans dont la guérilla veut relayer l'action de l'armée catholique et royale écrasée à Savenay en 1793. Dans chaque bourgade, Bleus républicains et Blancs royalistes se côtoient. On suit des fidélités personnelles ou bien on obéit à la légitimité administrative. Beaucoup hésitent entre leur foi et l'attachement au pouvoir issu de l'élection. L'intérêt personnel joue aus-

si dans l'enrôlement dans telle ou telle milice. Le conflit s'internationalise. Les deux camps voient des succès alternés. En 1793 Kléber et ses Mayençais sont acclamés dans Nantes. En 1795, Charette l'est aussi. Après l'échec anglais sur Quiberon, Bourmont passe en Angleterre où en 1796 il est décoré de la Croix de Saint-Louis par le comte d'Artois. En 1799/1800, il commande l'armée catholique et royale du Maine. Des bandes qui se disent royalistes passent facilement au brigandage. Dans tout l'Ouest pèse une atmosphère policière. Les ambitions personnelles laissent une place aux grands pillards et massacreurs. En 1800, Bourmont capitule après les négociations de Candé et Pouancé où la vicomtesse Turpin de Crissé s'est entremise. Le 18 février il rencontre le premier consul Bonaparte. Bourmont, royaliste convaincu, refuse ses offres de service. Il conspire quelque peu. Le 17 janvier 1801, il est arrêté et incarcéré à la prison du Temple puis à Besançon d'où en 1804 il s'évade.

Une girouette ?

Il s'enfuit au Portugal que Junot, aux ordres de Napoléon, envahit en 1807. À l'arrivée des Britanniques en août 1808, les Français se rapatrient. Bourmont prend du service dans l'armée impériale. Après la campagne de Russie, il est nommé général de brigade. En 1813 il est général de division. En 1814 il reçoit la Légion d'Honneur. Il quitte l'armée après que Louis XVIII l'ait confirmé général de division. Durant les Cents Jours il suit Ney et se met à la disposition de l'Empereur qui le réintègre en mars 1815. Le 15 juin 1815, trois jours avant Waterloo, il déserte apportant au camp d'en face de précieux renseignements. Cette trahison lui a été reprochée. Napoléon à Sainte-Hélène, le 16 novembre 1816, affirme : « Sans la trahison d'un général qui sort de nos rangs (Bourmont) pour aller aver-

tir l'ennemi, je dispersais et détruisais toutes ces bandes ». Les évolutions de Bourmont, si on les compare aux comportements des mercenaires, sont compréhensibles. Elles se rapportent à des causes matérielles. Foin des contenus idéologiques ! Sans état d'âme, Bourmont va vers la bonne issue : à la fois recouvrer ses biens et recevoir un avancement bien rétribué dans l'armée de Napoléon.

Savoir d'où le bon vent souffle

On est avec Napoléon ou avec les Bourbons? Il est difficile de servir les deux à la fois. Bourmont n'est-il pas tout benoîtement un opportuniste ? Il veut faire vivre sa nombreuse famille (marié en 1800, il a eu sept enfants). Son patrimoine vient de loin, il est impératif de le transmettre. La clé était chez Bonaparte qui pouvait lever le séquestre sur les biens confisqués : en 1802, la famille réoccupe le château. De 1815 à 1823 Bourmont rétablit sa fortune, administre ses biens. En 1823-1824 il dirige la campagne d'Espagne qui restaure Ferdinand VII de Bourbon. Au retour Louis XVIII le fait Pair de France. Charles X le fera Ministre de la guerre. Il commande en 1830 l'expédition d'Alger qui lui vaut de devenir Maréchal. Sous Louis-Philippe suite à l'échec du soulèvement légitimiste de la Duchesse de Berry en 1832, il doit s'exiler en Angleterre. Au Portugal en 1833 il échoue dans la tentative de restaurer un Bourbon sur le trône et s'exile à nouveau en Italie. L'exposition des Archives de Maine-et-Loire nous montrait des documents à l'état brut. Leur commentaire était fait sur place : l'attitude bienveillante de la famille versant au public des pièces privées excluait des propos discourtois. Au risque de laisser une certaine vérité dans l'ombre.

Gérard Balesme

HUMEURS ET RUMEURS

Ne tirez pas sur le socialiste !

Les résultats de l'élection législative de Villeneuve-sur-Loir viennent de tomber. Inquiétants et révoltants. Certes, le coup fourré des Verts et l'ombre locale de l'affaire Cahuzac peuvent expliquer le fiasco du parti socialiste local. Du coup UMP et FN se retrouvent sur la ligne de départ pour la seconde manche. Consternant.

Consternant car cette consultation populaire a abouti sur le plus mauvais scénario envisageable. Consternant aussi parce que ce résultat fait entrevoir une large menace pour 2017 à la fin du mandat de François Hollande. Et si à cette époque il fallait au second tour être contraint de choisir entre la peste et le choléra, Mélenchon ne serait pas étranger à cette situation insoutenable. Mélenchon qui a refusé de participer au gouvernement car il connaissait fort bien l'ampleur et la difficulté de la tâche à venir. Il savait aussi le confort de l'éternelle opposition. Mais le patron du parti de gauche devrait s'interroger sur la vilence de ses propos et de ses actions systématiquement contre le gouvernement. « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque-chose » affirme le dicton. Si les vitupérations de Jean-Luc Mélenchon ne peuvent guère augmenter les effectifs de son parti, elles affaiblissent incontestablement le pouvoir socialiste. Et après avoir tapé à coups redoublés sur François Hollande, comment le chef du parti de gauche pourra-t-il éventuellement appeler à voter pour lui sans tutoyer le ridicule ? Le gouvernement socialiste n'a certes pas répondu à toutes les attentes. Certains sont déçus et c'est compréhensible. Mais dans l'ombre, l'arrogant Copé, le ténébreux Fillon et bien-sur le semillant Sarkozy fourbissent le couteau qu'ils ont entre les dents. Et Mélenchon leur fournit la pierre pour aiguiser leur arme. Hollande, ce n'est peut-être pas la panacée. Mais il convient de ne pas se tromper de cible devant une menace bien réelle et terrifiante.

J-C M.



un spectacle théâtral qui revisite l'histoire des mines du Segréen

L'HISTOIRE DU SEGRÉEN EST ÉTROITEMENT LIÉE AUX MINES DE FER QUI ONT CESSÉ LEURS ACTIVITÉS EN 1985 ET DONT IL SUBSISTE UNE FRICHE INDUSTRIELLE SUR LA COMMUNE DE NYOISEAU. C'EST LÀ QU'EN SEPTEMBRE PROCHAIN SERA PRÉSENTÉ LA STATUE DE FER, SPECTACLE THÉÂTRAL QUI PERMETTRA DE DÉAMBULER SUR LE CARREAU DE LA MINE AU MILIEU DE SCULPTURES MONUMENTALES.

L'ANJOU LAÏQUE A RENCONTRÉ MARC BELUET, COORDINATEUR DE LA MANIFESTATION, ET CAROLE GALISSON, AUTEURE ET METTEURE EN SCÈNE.

L'Anjou laïque : Marc, tu es vice-président du Foyer laïque d'éducation populaire de Segré, association qui prend en charge l'organisation de la manifestation. Comment l'idée a-t-elle vu le jour ?

Marc Beluet : Le spectacle est proposé conjointement par les Foyers laïques de Segré et Nyoiseau et par le Collectif d'artistes de Centrale 7, avec le soutien des collectivités locales. Carole est salariée du Foyer laïque de Segré dans le cadre d'un emploi-tremplin. Elle assure des animations théâtrales dans les écoles. Nous voulions

que son passage chez nous lui serve effectivement de tremplin. Nous lui avons demandé de nous faire une proposition. Elle voulait se mettre à l'écriture. D'où cette idée de spectacle qu'elle a écrit et mis en scène.

L.A.L : Carole, vous êtes comédienne de formation. Quel a été votre parcours ?

Carole Galisson : J'ai commencé avec le club théâtre du collège. Ensuite, après avoir choisi l'option théâtre au lycée Chevrollier, j'ai préparé un DEUST Théâtre à Besançon, j'ai suivi un cours théorique Histoire du théâtre et enfin un master Arts du spectacle-Théâtre à Rennes. J'ai aussi fait le Conservatoire du théâtre de Rennes où j'ai travaillé avec Jean Guichard.

L.A.L : Pourquoi ce thème de La statue de fer ?

C.G : Au départ, Pierre Suteau, historien local, avait écrit un texte à la mémoire des mineurs. Ce n'était pas une pièce de théâtre. J'ai repris la trame de son histoire qui parlait du quotidien des mineurs et je l'ai réécrite sous une forme théâtrale. J'ai ensuite retravaillé mon texte avec Pierre Suteau.

J'ai réintroduit des personnages dans l'histoire, dont Louise Michel. Je les fais se rencontrer. Je me suis souvenu des *Ballades imaginaires* sur lesquelles j'avais travaillé avec Jean Guichard et j'en ai conservé l'esprit.

L.A.L : Quel est le rôle du collectif d'artistes dans le spectacle ?

C.G : Le fil conducteur est la réalisation d'une sculpture. Lors de la première rencontre avec le sculpteur, la statue n'est qu'une ébauche et l'artiste ne sait pas encore ce qu'il va réaliser. Petit à petit, la statue prend forme. C'est le personnage de Louise Michel. Nous avons donc besoin de deux sculptures, la statue et son ébauche. Elles ont été réalisées par des artistes du collectif.

L.A.L : Qui sont les comédiens ?

C.G : Il y a huit comédiens, tous amateurs sauf moi, qui viennent de différentes troupes locales. Plus cinquante figurants qui représentent les habitants des corons, notamment des enfants de mineurs.

L.A.L : Six représentations sont prévues en septembre. C'est peu, au regard du travail de préparation.

M.B : C'est vrai mais il faut attirer le public. C'est la première fois que le Foyer laïque se trouve confronté à quelque chose d'aussi important. La presse commence à en parler. Nous préparons des flyers, des affiches. Et en cas d'intempéries le lieu sera couvert et le spectacle pourra être présenté.

Propos recueillis par Jacky Minier

HUMEURS ET RUMEURS

De qui se moque-t-on ?

Des grecs à coup sûr. Le FMI a reconnu l'échec du plan d'aide à la Grèce qui se solde aujourd'hui par un chômage de masse de 27% de la population. Le plan d'économies drastiques qui a enfoncé les familles grecques dans la misère n'a eu aucun effet sur la croissance ce que prévoient de nombreux observateurs. Peu soucieux d'endosser la responsabilité de ce désastre le FMI préfère accuser ses partenaires de la troïka, la Commission européenne et la BCE. Malgré cet aveu d'impuissance personne n'envisage de modifier la politique suivie, de parler d'annulation de tout ou partie de la dette, de demander à l'église orthodoxe ou aux riches armateurs de payer des impôts. Faudra-t-il attendre que les grecques prennent leurs fusils ?

Un contrat et trois questions

Les élus de l'agglomération Angers Loire Métropole viennent de signer le renouvellement de la concession du transport public à Kéolis pour une durée de six ans.

Cette décision conduit à se poser quelques questions. Est-il normal que des élus dont le mandat s'achèvera dans quelques mois engagent la collectivité publique pour une durée de six ans ?

N'aurait-il pas fallu saisir l'opportunité d'une fin de contrat pour s'interroger sur l'option d'une régie publique des transports sous la responsabilité directe des collectivités territoriales concernées ?

Comment se fait-il que pour un marché d'une telle importance – 37 millions d'euros – aucune autre entreprise que Kéolis n'ait répondu à l'appel d'offres ? Solliciter l'avis des citoyennes et citoyens sur un tel sujet, cela aurait pu être un bel exercice de démocratie participative.

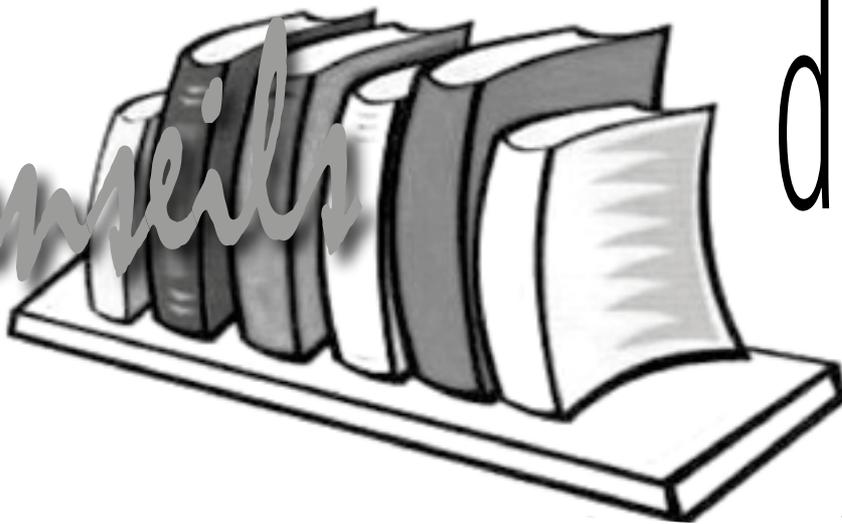
J-L G

Le spectacle sera présenté sur la commune de Nyoiseau, près de la cité dite du Bois II.

Six représentations sont prévues les 6, 7, 8, 13, 14 et 15 septembre 2013.

Le spectacle est déambulatoire et se déroulera sur deux espaces scéniques. Pour tout renseignement complémentaire, contacter Marc Beluet : info@marcbeluet.com (tél :02 41 61 00 74)

Les conseils



de la librairie Contact

Les conseils de Contact.

Ils vivent la nuit - Denis Lehane (rivages/thriller) 23,50 euros
Deuxième volet de l'histoire de Boston («Un pays à l'aube») où l'on se retrouve en 1925 en pleine prohibition alors que le frère de Daunay (flic blanc du premier roman)

désire devenir un caïd. Atmosphère plus «polar» que le précédent, mais toujours aussi brillant. Peut être lu sans connaître «Un pays à l'aube».

Martine

Tout ce qui reste de nos vies - Alain Rémond (Seuil) 14, 50 euros
J'ai dévoré ce petit livre magnifiquement bien écrit qui traite de

la trace (écrite) que l'on peut laisser et de l'attachement qui peut nous lier, même à des inconnus. Une réflexion aussi sur la maturité et la modernité, sur le droit de vivre.

Martine

« L'Insurrection : Le fabuleux destin de l'Europe à l'aube de l'an de grâce 2022 » (3300) (Éditions AEARN), douze euros.

Pierre Lévy, l'auteur, séjourna dans le Maine-et-Loire. Il a même écrit dans l'Anjou laïque. Syndicaliste dans une très grande entreprise, il dirige maintenant le journal « Bastille, République, Nation », mensuel très eurosceptique. Spécialiste des questions internationales, il a déjà publié quelques ouvrages très engagés. Son dernier, L'Insurrection porte sur l'Europe qu'il imagine en 2022. Une fiction pleine d'ironie qui fait froid dans le dos. Un essai qui a reçu des critiques très élogieuses. Quelques recensions donnent un aperçu du contenu et du ton de ce libelle.



Pierre Lévy

Pour Bernard Cassen dans le Monde Diplomatique

«2022. L'Union européenne a cédé la place à la Fédération de l'Europe unie (FEU), dont le bras exécutif est l'Autorité indépendante de stabilité européenne (AISE). À sa tête : M. Nicolas Sarkozy, désigné au terme d'une campagne-éclair où son fameux « entre Bruxelles et moi, c'est du sérieux » a fait un malheur. Les États sont devenus de simples régions, l'anglais « global » la langue officielle. Il n'y a plus de peuples, mais des communautés. Sous peine d'être considérés comme nuls, les résultats de ce qui subsiste d'élections doivent se conformer à ceux des sondages. L'éducation, la santé, la justice, la police sont gérées par des sociétés anonymes. Des enchères sont organisées pour déterminer quel travailleur acceptera de payer le plus pour obtenir un emploi. Contester les valeurs de la FEU - concurrence, liberté de circulation des capitaux, libre-échange, stabilité - constitue un acte de dissidence sévèrement puni.

Simple exercice de politique-fiction ou extrapolation prévisible de l'Union européenne réellement existante ? La verve de Pierre Lévy est réjouissante,

et stimulante ».

Pour Raoul Marc Jennar, sur son blog « Ce roman d'un fin connaisseur des rouages internationaux et européens de la mondialisation néolibérale appartient à ces œuvres trop rares qui nous font voir les possibles demains en s'appuyant sur les traits dominants de la réalité d'aujourd'hui.

Avec une maîtrise rare du vocabulaire du prêt à penser médiatico-politique, l'auteur nous montre où peuvent mener les certitudes qu'on nous assène à longueur de journée.

Car c'est bien du fait des « incontournables contraintes de la mondialisation auxquelles nul ne peut échapper » et de la nécessité de « garder la confiance des marchés », pour que « l'Europe tienne sa place dans le monde » qu'une toute puissante autorité européenne s'emploie à « mettre fin aux rigidités issues

du XX^e siècle ».

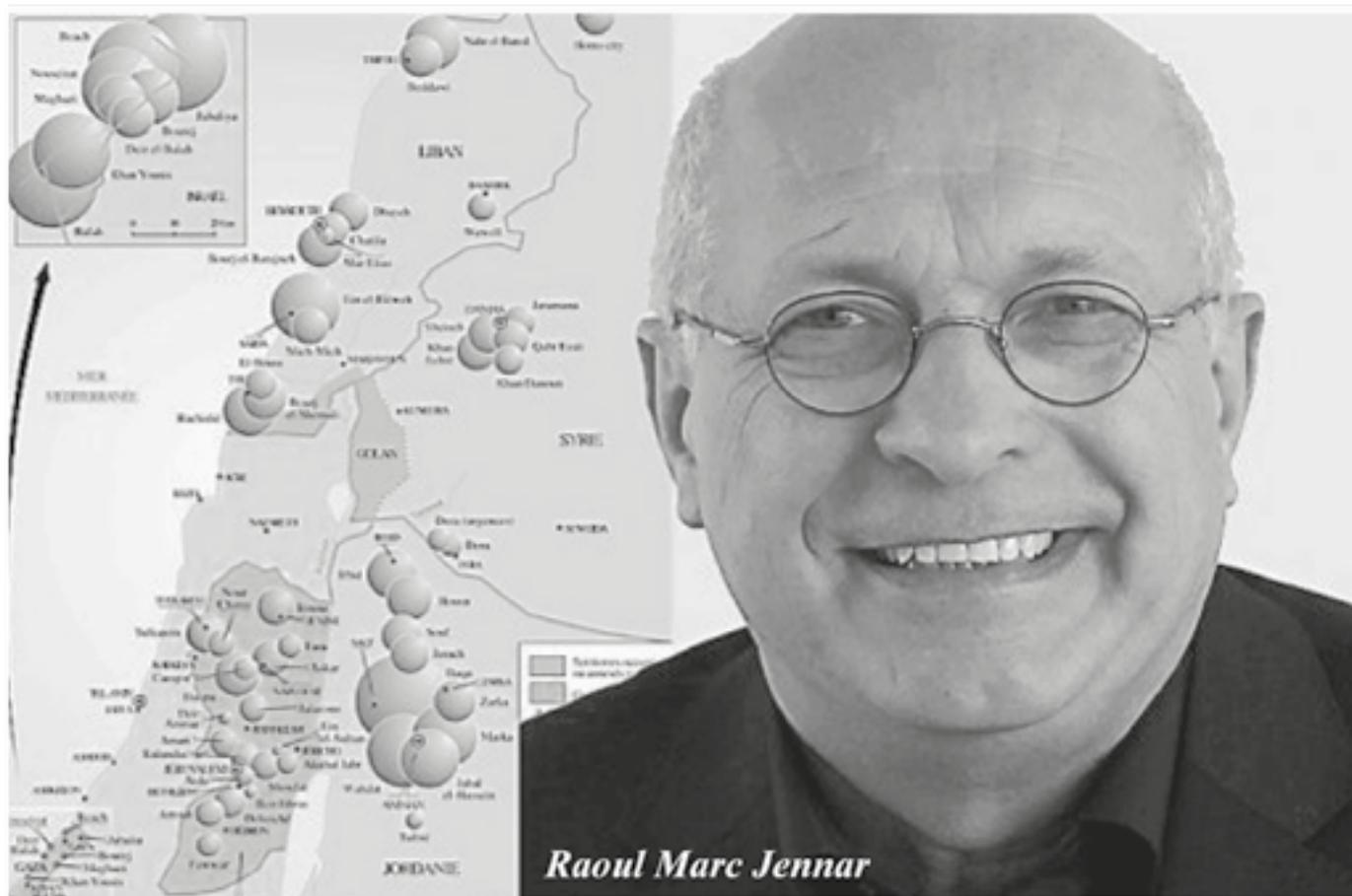
Cette fiction, totalement ancrée dans l'argumentaire qu'on nous inflige aujourd'hui, nous donne à voir ce que cela donne : une Europe où les peuples sont muselés, où les sondages remplacent les élections, où les firmes privées possèdent les écoles, les hôpitaux, les tribunaux, où les employeurs disposent en toute liberté des salariés. Une Europe où toute contestation est qualifiée de « populiste, d'archaïque ou d'intégriste ». Et réprimée.

Voici une dystopie cynique dans la veine d'un Huxley (Le meilleur des mondes) ou d'un Orwell (1984). En guise d'avertissement ».

Un livre plaisant pour sourire sans être déconnecté de la politique, un livre pour les vacances.

Site : www.Insurrection.fr

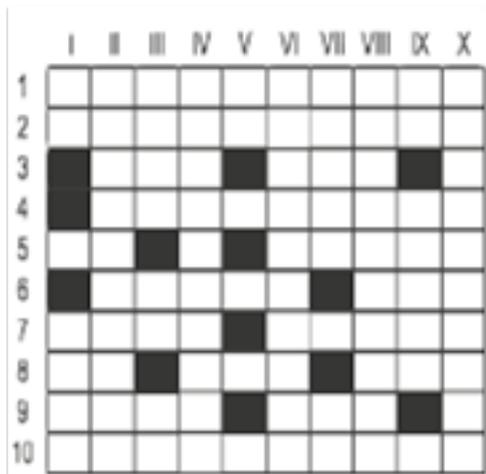
JP



Raoul Marc Jennar



Grille 105



Horizontalement : 1. Partage illicite. 2. Art de faire du neuf. 3. Tromperie – Précède rac. 4. Vénérer. 5. Préposition – Mal avalée. 6. État d'Amérique – Sigle du Travail. 7. Boisson – Véhicule spacial. 8. Ouvrier – Annule la partie – Paradis sans entrée. 9. Affluent du Danube – Participe. 10. Complice d'un vol.

Verticalement : I. Romains – Fermer à peine en dépit du bon sens. II. A ses règles. III. En conclusion de bas en haut – Article étranger – Vieille école. IV. Comme certain testament. V. Élément latin de l'œuf. VI. Importunée. VII. Inflammation – Celé. VIII. Four. IX. Fut vache – Protection. X. Tels des gigolos

Solution du n° 104



Blog Anjou laïque

<http://anjoulaique.blogspot.com>

Des compléments d'articles, de nombreuses nouvelles contributions, un véritable supplément mis à jour tous les mois.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com
ou jack.proult@wanadoo.fr

HUMEURS ET RUMEURS

Principe de précaution, principe d'inhibition

Inscrit dans notre constitution, le principe de précaution sert aujourd'hui principalement à tous les opposants au progrès scientifique et technique, à tous les marchands de peur. Ils l'invoquent systématiquement pour paralyser et même stopper toute avancée contraire à leurs croyances. Au milieu du 19^e siècle ils auraient interdit les chemins de fer qui risquaient de tuer les passagers par asphyxie au passage des tunnels. Au nom de ce principe Pasteur n'aurait pas essayé son vaccin sur Joseph Meister qui serait mort, comme nous continuerions à mourir de la rage aujourd'hui.

Conséquence la plus grave, il bafoue un principe fondamental du droit des pays démocratiques. C'est à l'accusateur d'établir la véracité de ses accusations. L'accusé n'a pas à démontrer son innocence. À l'inverse, sur la base du principe de précaution, on demande aux OGM, aux ondes électromagnétiques ou aux vaccins de prouver leur innocuité, ce qui est bien entendu impossible. On pourrait rapprocher cette situation des procès en sorcellerie des 16^e et 17^e siècles. Il suffisait d'accuser pour conduire le sorcier, et plus souvent la sorcière, sur le bûcher car ils ne disposaient bien entendu d'aucun moyen pour réfuter les attaques. Le diable refusait toujours de venir témoigner. On peut craindre que par la force de l'habitude, la banalisation du raisonnement, au nom du « il n'y a pas de fumée sans feu », on en revienne, au 21^e siècle comme dans le passé, à appliquer le principe de précaution aux personnes.

YMM

République démocratique et sociale... dans un seul pays ?

J'affirmais il y a peu que, compte tenu de la confusion actuelle entre « Gauche » et « Droite », la référence à la République laïque, démocratique et sociale, nourrie de perspectives concrètes, m'apparaissait bien plus mobilisatrice que la référence assez nébuleuse aux « valeurs de Gauche ». République française s'entend...

« Et bien voilà autre chose », me dit-on. Vous voulez régler le problème dans un seul pays ?

Ce ne sont pas quelques réformes bienvenues dans un état capitaliste qui entraveront la marche du capitalisme à l'échelle mondiale. Et l'Europe qui nous ficèle ? S'enfermer dans le cadre national relève de la cécité révolutionnaire. Marx n'a t-il pas écrit que la révolution prolétarienne ne pourra se faire que simultanément dans les pays les plus avancés : [Marx et le communisme - 1845-1846].

J'en conviens volontiers. Il n'en reste pas moins que le cadre national est toujours, pour l'heure, un cadre opérant. Et ce n'est pas à mon correspondant marxologue que j'apprendrai



que si Marx considérait en 1846 que la Révolution ne pouvait advenir que dans le même élan simultané des classes ouvrières des pays industrialisés, il suivait avec passion, avant sa mort en 1883, les progrès électoraux du Parti social-démocrate allemand, dont Engels théoriserait l'ascension : oui, l'accession au pouvoir est possible, par la voie électorale, et (provisoirement) dans un seul pays...

Bon, on sait ce qu'il en est advenu.

Après la révolution russe de 1917, les bolcheviks ont d'abord considéré que leur victoire ne pouvait être assurée que si les autres détachements du mouvement révolutionnaire partaient à l'assaut : Hongrie, Allemagne, Italie... et pourquoi pas France et Angleterre. L'échec de la vague révolutionnaire les amènera, dans un réflexe de survie, à théoriser le passage au socialisme dans un seul pays...

Là encore, on sait ce qu'il en est advenu...

Il n'en reste pas moins que,

pour l'heure, c'est dans le cadre national que se mènent les luttes pour la démocratie et le socialisme. Pour autant, l'accusation de s'enfermer dans un seul pays ne tient pas, si l'on considère, par exemple au plan européen, les possibilités de solidarité, de contagion, d'actions communes, que peuvent entraîner des avancées dans un pays...

De toute façon, s'il ne faut rien entreprendre dans ce cadre national, et attendre que les caillies tombent rôties grâce à un mouvement international, autant aller à la pêche, ou aller se noyer...

René Merle, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, chroniqueur et romancier

Vendredi 12 avril 2013 sur le blog de René Merle

Erreur dans le 104

Sans doute, n'avez-vous pas pu faire la grille précédente. Verticalement les définitions données étaient celles du 103. Nous vous les communiquons en même temps que la solution. Nous nous en excusons auprès de vous et de Claude Pavageau

Verticalement : I. Ne peut voter. II. Sage. Symbole métallique. III. Attirance sexuelle condamnable. IV. Froides, elles expriment l'inquiétude. V. Possessif – Bougé – Interjection. VI. Conserve pour son usage. VII. Instrument de musique détraqué – Gai participe VIII. Irrésistible. IX. Cardinal – Crier dans les bois inaudiblement. X. Emmanchure.

UN CÉLÈBRE ANGEVIN MÉCONNU

S.A.S, Sosthène Athanase Sigebert Bidoneau naît le 1^{er} avril 1769, au domaine de L'Orchère dans la paroisse de Chaufefonds-sur-Layon. Son père y était manouvrier et sa mère domestique. Les initiales de son prénom, S.A.S, l'on rendu célèbre depuis que les éditions de Villiers ont repris et mit ses aventures au goût du jour.

Il devint le fils spirituel d'un prêtre défroqué, l'abbé Viedepon, intendant du domaine, et qui était le disciple du sulfureux (au yeux de l'Église) curé Meslier¹.

La glèbe ne l'attire pas et il s'engage aux Gardes françaises. Sachant parfaitement lire et écrire, il est nommé sergent. En juillet 1789, il se trouve de garde à la Bastille où il ouvre une poterne permettant aux assaillants de s'emparer de la forteresse.

Dés lors il se donne corps et âme à la Révolution et s'inscrit aux club des Égaux où il côtoie Gracchus Babeuf. Soldat sur tous les fronts, il échappe donc à la répression qui s'abat en 1796 sur les Babouvistes qui réclamaient tout à la fois « le pain, la terre, la liberté ».

Les faits d'arme de S.A.S sur tous les champs de bataille depuis Valmy escamotent son adhésion au Manifeste des Égaux. Ainsi en janvier 95, c'est lui qui conduit l'assaut de la cavalerie à la bataille du Texel contre la flotte hollandaise prise par

les glaces dans le golfe du Zuidersee. Cet exploit lui vaut, ultérieurement, d'être le premier promu dans l'ordre de la Légion d'honneur par Napoléon Bonaparte en 1804.

Promu aide de camp du général Hugo, il est ce « houzard fidèle » qui le suit « après la bataille ». Et certains historiens affirment qu'il serait le véritable père du poète Victor Hugo. Quoi qu'il en soit, il apparaît plausible qu'il fut le géniteur du futur Napoléon III avec Hortense de Beauharnais, épouse de Louis Bonaparte.

Toujours ardemment républicain, S.A.S est mêlé à la conspiration républicaine du général Malet en 1807. Découvert, il peut s'enfuir et s'embarque aux Sables d'Olonnes sur la goelette d'un aventurier, Jack Prew, qui fut ultérieurement le précurseur de la course Vendée-Globe. Il arrive en Amérique latine en pleine révolution contre la domination espagnole. La cause bolivienne l'enthousiasme et il est de tous les combats aux côtés du « Libertador ». C'est ainsi qu'il aura l'honneur d'obtenir la reddition du dernier contingent espagnol après la victoire décisive de Bolivar en 1819.

De retour en France sous une fausse identité, il s'installe à Doué-la-Fontaine. Sensible aux thèses des physiocrates, il tente d'implanter la culture de la banane cintrée. Pa-

rallèlement il entretient la flamme révolutionnaire dans un groupe de douesiens et rejoint le général Berton qui, de Saumur, entreprend en 1822 de rétablir la République.

L'échec de la tentative insurrectionnelle le conduit à se réfugier de nouveau auprès de Bolivar. Toutefois, leur commun plaidoyer pour une Amérique latine unifiée échoue lors de la conférence de Panama en 1825 devant les intérêts particuliers qui se dissimulent derrière des drapeaux nationalistes.

De retour en France, alors que la société française semble figée avec Charles X, incarnation du conservatisme et de la cléricature, S.A.S. ne voit d'autre issue que dans une action individuelle de désespoir. Il entreprend donc d'assassiner l'obtus Charles X. Mais son pistolet s'enraye et un des gardes royaux qui chevauchaient autour du carrosse décapite S.A.S d'un seul coup de sabre. Sa tête roule sur le pavé et ne sera pas retrouvée.

C'était le 1er avril 1829.

J.P. Brachet

'Son bréviaire, répudiant les dogmes, jetait les bases d'un nouvel ordre du monde. On peut considérer Meslier comme un des ancêtres du socialisme révolutionnaire.

l'eau). Le poids du volume d'eau déplacé par le glaçon est donc égal au poids du glaçon. Cela signifie que la quantité d'eau contenue dans le glaçon est égale à la quantité d'eau qui occupait le volume d'eau déplacé par le glaçon. Lorsque le glaçon aura fondu la quantité d'eau qu'il contient occupera donc uniquement le volume d'eau déplacé et le niveau d'eau dans le verre sera identique. Conséquence: la banquise est de la glace qui flotte sur la mer. La fonte de la banquise ne fait donc pas monter le niveau des mers.

Le whisky a une densité plus faible que l'eau, environ 0,85. Pour équilibrer le poids du glaçon il faudra donc déplacer un volume de whisky plus important que celui de l'eau. Alors le glaçon fondu n'occupera pas tout le volume de whisky déplacé. Le niveau baissera dans votre verre de whisky lorsque le glaçon aura fondu, sans compter la quantité de whisky que vous aurez déjà bue.

DEVINETTES SCIENTIFIQUES

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pourrez répondre à la question posée. Sinon, la solution dans le prochain numéro.

Achille et la tortue

Le philosophe grec Zénon d'Élée prétendait qu'Achille ne pouvait jamais rattraper une tortue à qui il avait laissé un peu d'avance. Achille doit d'abord atteindre le point de départ de la tortue. Pendant ce temps la tortue avance. Achille doit donc maintenant atteindre la nouvelle position de la tortue. Mais la tortue continue d'avancer. À chaque fois qu'Achille atteint un point où se trouvait la tortue elle a avancé un peu plus loin. Et Zé-

non avec ce raisonnement concluait qu'Achille ne pouvait donc jamais rattraper la tortue. La solution mathématique de ce paradoxe utilise une somme avec une infinité de termes de plus en plus petits. Pour le résoudre, saurez vous trouver le raisonnement beaucoup plus simple qui fait appel à un principe physique fondamental?

Réponses de la devinette précédente: le glaçon dans le verre

Puisque le glaçon flotte, son poids est parfaitement équilibré par la poussée d'Archimède. Vous n'avez pas oublié que la poussée d'Archimède est égale au poids du volume d'eau déplacé (volume de la partie du glaçon qui est sous la surface de

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

12 € abonnement annuel

20 € abonnement de soutien

€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

L'Anjou Laïque N°105

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet, Marquis Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Charles Nforgang JB Taillandier, Maryse Lépron, Bernard Colou,

Imprimerie Paquereau
31, rue Eugène Delacroix
49000 Angers
N°CCPAP 0715 G 86832
ISSN 1245-0936

Votre librairie

Contact

librairie

papeterie

3, rue Lenepveu Angers